

**RAPPORT DE
DEVELOPPEMENT
DURABLE**

2025

1 Table des matières

INTRODUCTION – Objectifs de Développement Durable : les 9 défis de la Région Grand Est	5
DEFI 1 – OPTIMISER L’USAGE DES SOLS DANS UN CONTEXTE DE RARETE ET DE TENSIONS	8
A. Modifications du SRADDET, pour une ressource foncière durable	8
B. Une forte mobilisation pour les friches	9
C. La démarche STAR’EST, pour un développement économique raisonné.....	10
DEFI 2 – VISER LA SOUVERAINETE ENERGETIQUE ET ALIMENTAIRE.....	11
A. Souveraineté énergétique : rendre durables les ressources et les usages.....	11
a. Développer les énergies renouvelables locales.....	11
b. Les opportunités de l’agrivoltaïsme	12
c. Massifier la rénovation énergétique du bâti	12
B. Souveraineté alimentaire : les premières expérimentations	13
DEFI 3 – APPORTER DES REPONSES A LA PENURIE DE COMPETENCES.....	15
A. Une politique de formation professionnelle soucieuse des transitions	15
a. Un cap pluriannuel en réponse aux besoins structurels	15
b. Rendre attractifs les métiers et formations des transitions.....	15
c. Des dispositifs structurants aux financements croisés.....	16
d. Soutenir l’investissement dans l’apprentissage	17
B. Accompagner le renouvellement des exploitants agricoles	17
C. Les lycées, vitrines des transitions.....	18
DEFI 4 – ACCOMPAGNER LA MUTATION DES ENTREPRISES ET DES ACTIVITES	22
A. L’enjeu majeur de la décarbonation de l’industrie (ODD 9, 12)	22
B. Transformer structurellement les entreprises.....	22
C. Economie circulaire : accompagner le BTP	24
D. Soutenir l’innovation agricole	25
E. Consolider la bioéconomie	25
a. Structurer les filières	26
b. Partager les connaissances.....	26
F. Développer le tourisme durable	27
a. Finalisation de la stratégie régionale d’itinérance touristique.....	27
b. Accompagner la transition des filières touristiques phares	27
c. Former les agents aux enjeux environnementaux du tourisme.....	28
d. Lancement du deuxième appel à projets « Tourisme Durable ».....	28
DEFI 5 – VALORISER LE GRAND EST ET SES DIVERSITES TERRITORIALES.....	29
A. Contractualisation territoriale : les PTRTE au service de l’accélération des transitions.....	29
a. Les transitions écologique et énergétique, priorité des PTRTE.....	29

b.	Un accompagnement ambitieux	29
c.	Une stratégie contractualisée avec les agglomérations.....	30
B.	Ruralités : favoriser les innovations territoriales, sociales et environnementales.....	30
C.	Culture : bonnes pratiques et adaptation des équipements.....	30
a.	Partager les bonnes pratiques, de l'écoconception au réemploi.....	31
b.	Adapter les dispositifs régionaux.....	31
D.	La transition numérique durable des territoires	32
E.	Tiers-Lieux, une nouvelle dynamique collective.....	32
DEFI 6 – PROMOUVOIR LA COOPERATION INFRAREGIONALE ET TRANSFRONTALIERE		34
A.	Les Maisons de la Région : cohésion, équité et efficacité au plus près du terrain	34
B.	Les indispensables partenariats transfrontaliers et internationaux (ODD 17)	34
a.	Coopération transfrontalière.....	34
b.	Coopération internationale	35
DEFI 7 – ASSURER LA MOBILITE DECARBONNEE DES BIENS ET DES PERSONNES		36
D.	Transport de voyageurs : d'importants efforts pour verdier le parc de la Région	36
a.	La décarbonation du parc matériel roulant ferroviaire.....	36
b.	L'électrification des lignes ferroviaires à fort trafic.....	36
c.	Le verdissement des cars interurbains : un achat public engagé.....	37
E.	Accroître le report modal des voyageurs et des biens	37
a.	Un service public complet de mobilité, alternative à la voiture individuelle	37
b.	Le soutien aux nouvelles mobilités.....	38
c.	Simplifier la vie des usagers.....	39
d.	Un soutien important au fret ferroviaire et fluvial, pour lutter contre le changement climatique.....	40
F.	Décarbonation et report modal : les agents de la Région aussi	40
a.	Plan Mobilité de la Région : 2024, une année bien remplie !	40
b.	Verdissement du parc automobile de la collectivité	41
DEFI 8 – PRESERVER ET VALORISER DURABLEMENT LES RESSOURCES NATURELLES ET RESTAURER LA BIODIVERSITE.....		42
A.	La feuille de route d'accélération de l'adaptation au changement climatique.....	42
B.	La stratégie régionale pour la préservation de la biodiversité	44
a.	Déploiement du programme Life Biodiv'Est (2022-2031).....	46
b.	Inscrire la préservation de l'eau dans l'ensemble des politiques publiques (ODD 6).	47
c.	Forêt, bois, biosourcés : favoriser les transitions agroécologique et technique.....	49
d.	Agriculture biologique : répondre à l'urgence et structurer l'avenir	49
C.	Stratégie plastique : une feuille de route pour lutter contre cette pollution.....	50

D.	Continuer à sensibiliser les jeunes au développement durable	50
DEFI 9 – ACCOMPAGNER LES EVOLUTIONS DEMOGRAPHIQUES ET ASSURER UNE SANTE GLOBALE		52
A.	Une politique santé ambitieuse et au service de tous.....	52
a.	Faciliter l'accès aux soins : une priorité sanitaire et sociétale pour réduire les inégalités (ODD 3, 10)	52
b.	Soutenir la prévention et la promotion de la santé auprès des habitants.....	52
c.	Développer un urbanisme durable et favorable à la santé	53
d.	Promouvoir des approches innovantes, pour un système de santé résilient	54
B.	Le sport, composante d'une dynamique de durabilité.....	54
CONCLUSION – LES MOYENS REGIONAUX AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT DURABLE		56
A.	Un Grand Est exemplaire dans la mobilisation des fonds européens vers la croissance durable	56
B.	Achats responsables et locaux : déploiement de la feuille de route	57
C.	Numérique responsable : de la stratégie à la mise en œuvre	58
D.	Associer les acteurs de terrain pour améliorer l'adéquation aux besoins et l'appropriation (ODD 16 et 17)	59
a.	Encourager l'adhésion des acteurs.....	59
b.	Développement de pratiques vertueuses : l'exemple de la gestion du courrier	59
c.	Participation citoyenne et qualité du service public (ODD 17)	59
E.	Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes (ODD 5)	60
F.	Une gestion durable des ressources humaines (ODD 4, 5, 8, 10).....	60
a.	Former aux enjeux environnementaux	60
b.	Répondre aux enjeux d'inclusion et de santé.....	61
G.	Une stratégie centrale d'éco-ambition (ODD 11, 12, 13, 16)	62
a.	La Région à la pointe des analyses budgétaires vertes	62
b.	Le verdissement systématique des dispositifs d'aides régionaux.....	66
c.	Une expertise reconnue et partagée.....	66

• **La contribution de la Région Grand Est aux objectifs de développement durable (ODD)**

Les « *objectifs de développement durable inscrits au programme de développement durable à l'horizon 2030, adopté le 25 septembre 2015 par l'Assemblée générale des Nations unies* » (art. L4310-1 du Code Général des Collectivités Territoriales) cadrent l'obligation faite aux collectivités de plus de 50 000 habitants d'élaborer un rapport annuel du développement durable examiné en amont du débat budgétaire¹. Ce rapport éclaire la poursuite de cinq finalités :

- Lutter contre le changement climatique et protéger l'atmosphère
- Préserver la biodiversité et protéger les milieux et les ressources
- Permettre l'épanouissement de tous les êtres humains
- Assurer la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations
- Fonder les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Grille de lecture de l'action régionale, ce rapport permet de suivre l'avancement des 17 ODD, que le Grand Est s'est approprié depuis 2023 sous la forme de '9 défis'.

 **OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**



• **Des ODD à Grand Est Région Verte (GEREVE), 9 défis structurants pour l'engagement durable de la Région**

Par ses compétences, la Région constitue un échelon crucial dans la poursuite des ODD : formations préparant l'avenir des habitants, chef de filat Air Climat Energie, autorité organisatrice et planificatrice

¹ Suivant le cycle budgétaire de la Région, le présent rapport du développement durable ne couvre pas une année civile mais la période d'octobre 2023 à septembre 2024.

des mobilités, autorité planificatrice de l'aménagement du territoire et des déchets, accompagnement du développement économique.

Les travaux menés en 2023 sur la convergence des schémas régionaux, à l'occasion de leurs actualisations, se sont fixés pour objectif le traitement transversal des priorités pour l'avenir du Grand Est, en 9 défis. Ceux-ci sont d'autant plus structurants qu'ils ont été mis en œuvre dès 2023 (Grand Est Région Verte), initiant ce qui allait devenir la 1^{ère} Conférence des Parties (COP) régionale.

Ces défis donnent le cap de la collectivité pour les prochaines années. Ce cap est environnemental, social, sociétal. Autant ambitieux que pragmatique, il assume la complexité des politiques publiques et leur nécessaire conciliation, par exemple :

- La relocalisation d'activités économiques et la maîtrise de l'artificialisation des sols, qui nécessite de mobiliser le foncier déjà artificialisé, notamment le potentiel unique de friches qu'offre notre territoire
- La souveraineté alimentaire et énergétique, mais aussi la recherche de coopérations transfrontalières et plus lointaines.

- **Partager les objectifs du développement durable pour favoriser leur mise en œuvre : Grand Est Région Verte, une démarche partenariale**

Première Région à s'engager aux côtés de l'Etat dans une démarche intitulée par la suite au niveau national « COP régionales et territoriales », le Grand Est a été également premier à formaliser ses engagements, à travers deux contributions :

- La **Feuille de route régionale d'accélération de l'adaptation au changement climatique** (2023-2028), contribution versée au lancement de GERV.
- Le plan de **45 actions pour la Planification écologique**, adopté le 12 décembre 2024, axé sur la décarbonation des activités, la préservation et restauration des ressources naturelles et de la biodiversité. Ces actions comportent des co-bénéfices atténuation-adaptation, conformément à l'esprit de la COP et aux orientations du SRADDET.

Avec ces deux contributions, la Région se positionne en pionnière de la transition écologique et montre sa capacité à traduire une vision stratégique globale en enjeux opérationnels pour améliorer le quotidien et l'avenir des populations.

Le 1^{er} cycle de la COP 2023-2024, très axé sur la concertation, a permis de mobiliser autour d'un cap et de coconstruire un cadre de travail. Le 2^e cycle 2024-2025 s'est consacré à la traduction des engagements en actions régionales et locales, notamment via l'actualisation des Pactes territoriaux pour la Réussite de la transition écologique (PTRTE).

Il a été marqué par un cycle de COP départementales dédiées au renforcement de **l'adaptation au changement climatique, priorité de la COP 2025**. Ces rencontres ont souligné **l'engagement de la Région en matière d'adaptation** et fait connaître ses ressources et dispositifs d'appui à toutes les parties prenantes des COP (collectivités, entreprises, agriculteurs, associations, citoyens).

Agir sur l'adaptation répond à des préoccupations quotidiennes déjà tangibles (santé, logement, école...) et à des enjeux futurs d'attractivité des territoires. Le Grand Est dispose de marges de manœuvre grâce à ses riches ressources et milieux naturels. Leur préservation et restauration sont essentielles pour protéger les populations des risques naturels et aléas climatiques, préserver leur santé, leur logement et cadre de vie, maintenir les activités sociales et économiques. Les dynamiques en cours sur le territoire pourront encore s'amplifier grâce au projet européen LIFE Adapt'Est, en bonne voie de concrétisation.

- **Les ruralités, actrices du développement durable**

Le Grand Est soutient les initiatives de ses territoires ruraux et en leur faveur, à travers le premier Pacte pour la ruralité, puis depuis avril 2024 le **Pacte pour les ruralités** (au pluriel, comme ses territoires et acteurs). Il comprend différentes mesures d'accompagnement pour la préservation du cadre de vie, de l'environnement et de l'agriculture, l'attractivité économique, les mobilités des habitants et entre territoires. L'objectif est de soutenir le dynamisme rural, d'y accompagner les projets favorables à la qualité de vie – projets d'habitants, d'associations, d'entreprises ou de collectivités. Plus de 80% des mesures sont à ce jour déployées ou en cours de déploiement.

La Région saisit aussi les opportunités de prospective en ruralités et déploie ainsi, depuis juillet 2025, le projet INTERREG Europe 'Start in mountains'. Celui-ci réunit les acteurs du Massif des Vosges pour identifier les ressorts de l'innovation en zone rurale de montagne, en vue de leur pleine activation.

- **Des enjeux transversaux de durabilité**

Les ODD comme les 9 défis en attestent : la transition écologique n'est pas qu'environnementale, mais indissociable des préoccupations économiques, sociales et sociétales. Alors que les risques s'accroissent, la Région doit protéger sa population en répondant simultanément aux enjeux d'adaptation au changement climatique et de cohésion sociale. Ce rapport s'efforce de mettre en valeur les lignes fortes et résultats de politiques régionales appelées à des évolutions profondes et durables, pour accompagner la résilience du territoire.

DEFI 1 – OPTIMISER L’USAGE DES SOLS DANS UN CONTEXTE DE RARETE ET DE TENSIONS

Maîtriser la consommation foncière (ODD 11, 15) sans renoncer au développement est un impératif pour la Région, autorité planificatrice. ‘La lutte contre l’artificialisation des sols est essentielle pour préserver la biodiversité, limiter les risques d’inondation, garantir la souveraineté alimentaire et soutenir les efforts de relocalisation des industries et des entreprises’². Ce défi nécessite de dialoguer et innover dans les réponses proposées.

A. Modifications du SRADDET, pour une ressource foncière durable

La modification en cours du SRADDET vise à intégrer les évolutions législatives intervenues depuis son adoption en 2019. La loi Climat et Résilience introduisait notamment l’objectif national de Zéro Artificialisation Nette (ZAN). La sobriété foncière à l’horizon 2030 étant déjà inscrite dans le SRADDET en vigueur, l’enjeu est de territorialiser la trajectoire de sobriété foncière à l’échelle des SCoT ou des intercommunalités pour les territoires non couverts. Les territoires y trouvent aussi l’opportunité de construire un projet de développement cohérent avec leurs dynamiques et potentiels.

Les évolutions envisagées pour le SRADDET ont fait l’objet d’une importante **concertation** avec les parties prenantes de l’aménagement du territoire. Après onze rencontres territoriales en 2023 (plus de 800 participants) et deux séminaires (juin et septembre 2024) pour partager la méthode de territorialisation des objectifs de sobriété foncière, la dynamique participative s’est poursuivie en 2025 :

- 7 mois de consultation
- Plus de 100 contributions des personnes publiques associées (EPCI, Départements, PNR, institutions régionales, etc.)
- Plusieurs dizaines de contributions du public
- 16 permanences dans les Maisons de Région
- Deux conférences régionales de gouvernance de la politique de sobriété foncière

La méthode de territorialisation se fonde sur les grandes priorités politiques du mandat, traduites en critères pondérés :

- **Ruralités** : maintien et accompagnement du développement des territoires ruraux, notamment grâce à la garantie communale (1 hectare par commune) qui revalorise les territoires potentiellement désavantagés par une approche globale.
- **Réindustrialisation** : critère prioritaire bénéficiant d’une pondération maximale pour soutenir les dynamiques économiques.
- **Logement** : critère valorisé pour maintenir les populations dans les territoires, lutter contre la vacance structurelle et proposer une offre résidentielle adaptée.

Cette méthode concertée, construite avec la Conférence régionale de gouvernance, permet d’accompagner les territoires dans la mise en œuvre de la sobriété foncière, tout en assurant une

² Source : CESER, Contribution à la consultation sur la modification du SRADDET, 2025

répartition équitable de l'effort. Elle est complétée par la mise en place d'une enveloppe spécifique de 1 000 hectares destinée à accueillir des projets d'envergure régionale sur la période 2021-2031 : projets d'infrastructures majeures, projets économiques structurants, dotation spécifique pour les territoires sous forte influence extra-régionale.

B. Une forte mobilisation pour les friches

Traiter et requalifier les friches est l'ambition de la Région Grand Est et des deux Établissements Publics Fonciers : les territoires regagnent ainsi en compétitivité et en attractivité ; le foncier est préservé, comme la qualité de l'air, du sol et de l'eau.

La Région accompagne les communes et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) propriétaires de friches. Elle participe au financement des études, des travaux de dépollution, de déconstruction, d'aménagement, de renaturation des sites ou de reconstruction. Entre octobre 2024 et l'été 2025, 78 projets de résorption de friches de tout type (soit 154,5 ha) ont été accompagnés pour 12,4 M € de subvention.

La Région met à disposition des collectivités les moins pourvues en ingénierie une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO). L'objectif est de les soutenir dans les différentes étapes de reconversion des friches : réflexion préalable, définition d'un projet de requalification, séquençage. Cet accompagnement régional sur mesure vise à ce que les friches ne soient plus des handicaps mais des opportunités de développement plus sobre.

Depuis fin 2023, la Région déploie un **plan d'accélération du traitement des friches** (9000 hectares en Grand Est). Les réponses varient selon les possibilités de requalification. Plusieurs directions des services de la Région sont mobilisées pour déployer différentes actions :

- Observer et connaître le territoire : en vue de la mise en place d'indicateurs et critères précis permettant d'orienter la qualification des sites, selon leur contexte urbain et environnemental. En s'appuyant et redynamisant l'Observatoire des friches de l'EPFGE (Etablissement Public Foncier du Grand Est), il s'agit de compléter les inventaires existants, d'animer le réseau des partenaires et d'aboutir à une feuille de route partagée.
- Dépolluer : frein majeur à la reconversion en termes de coûts et de délais, les bénéfices de la dépollution sont pourtant systémiques. Plusieurs pistes sont explorées : valorisation des métaux issus de procédés de phytoremédiation, mobilisation de financements européens via des programmes sectoriels (ex : Horizon Europe). Une candidature au programme UNITE4SOILS a été déposée par le BRGM, avec la Région Grand Est comme partenaire bénéficiaire. Il permettrait d'accélérer le déploiement de techniques innovantes et solutions basées sur la nature pour la restauration des sols.
- Financer : la Région réfléchit aux conditions de faisabilité d'une solution de portage foncier de long terme, via un véhicule financier ad hoc. Un nouvel opérateur, ou l'évolution d'un opérateur existant (EPF, SEM), permettrait d'autres solutions que la cession (dissociation foncier/bâti). Il s'agit de considérer le foncier comme une ressource stratégique, patrimoniale, au sens financier et écologique du terme. Les recettes générées pourraient alimenter un fonds dédié à la dépollution ou la renaturation de fonciers dégradés, au profit des finances des collectivités.
- Eviter / Réduire : avant même de consommer du foncier, tout porteur de projet doit démontrer qu'il a cherché à éviter et réduire l'impact environnemental de son projet (ex : réutilisation d'un foncier déjà artificialisé). La Région soutient les études de diagnostic et de stratégie foncière des intercommunalités, dont l'identification des zones préférentielles de renaturation.

C. La démarche STAR'EST, pour un développement économique raisonné

Impératif ouvert par la mutation du tissu industriel de la région, la maîtrise du foncier, notamment de celui déjà artificialisé, est une opportunité pour notre territoire dans le défi de l'attractivité et de la compétitivité.

La **sécurisation de capacités foncières à destination économique** est l'une des conditions pour réindustrialiser notre territoire et l'inscrire dans une dynamique de croissance durable. Elle fait écho au SRDEII (Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation), en particulier dans sa 5^e orientation « Affirmer la place de la Région Grand Est au cœur de l'Europe pour renforcer son rayonnement et son attractivité économique ».

La Région s'est engagée depuis quatre ans dans une démarche volontariste en la matière, STAR'EST, selon une approche globale de remobilisation du foncier :

- Les zones d'activités : la Région y a lancé la démarche STAR'EST dès 2020 avec la volonté de proposer des parcelles « clé en main ». Elles comprennent fin 2024 45 sites (1 200 ha dont 690 ha disponibles immédiatement). Après le classement des sites par maturité et l'identification des verrous à la libération du foncier, des outils de valorisation du potentiel d'attractivité sont développés. Ils doivent permettre de vérifier l'adéquation entre les besoins et les caractéristiques des sites disponibles. Un outil cartographique rapproche les sites STAR'EST et des données socio-économiques ; il a été enrichi en 2025 avec des analyses par département et des données logement.
- Les friches : certaines ont un potentiel industriel ; leur réhabilitation peut être accompagnée par la politique d'anticipation, traitement et requalification mise en place par la Région, en complément de l'ADEME et de l'EPF. Une expérimentation sur le prétraitement de deux friches stratégiques à vocation industrielle est en cours, en lien avec l'EPFGE. La recherche de sites complémentaires a démarré en 2025.
- Le foncier existant : il peut être optimisé par des solutions de réaménagement de zones ou de compactage d'activités. Les agences de développement sont ici mobilisées auprès des PME/ETI (enquêtes, entretiens, rencontres industrielles). Un outil de diagnostic de l'optimisation foncière au service des entreprises est en cours de développement.

En avril 2024, la Région a voté un **dispositif d'accompagnement de la montée en gamme des zones STAR'EST** et des projets de compactage sur zones saturées (aide pouvant aller jusqu'à 500 K€). En 2025, une première zone d'activité en bénéficie pour une étude d'optimisation des surfaces et d'identification des capacités de compactage.

A. Souveraineté énergétique : rendre durables les ressources et les usages

La stratégie régionale favorise la transition énergétique et l'économie circulaire. Sur le plan opérationnel, un **partenariat existe depuis 2017 entre l'ADEME et la Région : Climaxion**. Cette coordination permet un guichet unique à l'échelle du Grand Est, avec des moyens d'instruction mutualisés et un financement réparti entre les deux partenaires. Environ **1 400 projets** ont bénéficié d'un accompagnement et du vote d'une subvention sur la période octobre 2024 – septembre 2025. Climaxion comprend aussi une coopération renforcée en faveur du développement des énergies renouvelables thermiques, à travers une convention de **délégation du fonds chaleur** depuis 2023.

a. *Développer les énergies renouvelables locales*

La **diminution des besoins énergétiques et le développement des énergies renouvelables** (ODD 7) constituent un enjeu majeur pour la durabilité de notre cadre de vie (ODD 8, 11) : réduction des émissions de gaz à effet de serre, anticipation de la raréfaction des ressources fossiles, développement de l'emploi local.

La politique régionale en termes d'énergies renouvelables, dont le SRADDET précise les cibles, vise à favoriser le bois énergie, la biomasse agricole, la géothermie, le solaire thermique et photovoltaïque, l'hydroélectricité et l'éolien. Cela, via le soutien à l'investissement, la mobilisation des acteurs et la structuration des filières.

Entre octobre 2024 et septembre 2025, ce sont 14,1 M€ de soutiens aux énergies renouvelables qui ont été délibérés, principalement au bénéfice du bois énergie (7,6 M€) et du photovoltaïque (4,5 M€). Dans le sillage du partenariat Climaxion, l'ADEME a délégué sur 3 ans une enveloppe de près de 24 M€ dans le cadre du fonds chaleur (2023-2025). La Région Grand Est est la première Région de France à expérimenter un tel partenariat avec l'ADEME pour soutenir les projets d'énergies renouvelables thermiques (bois énergie, solaire thermique, géothermie).

La contribution de la Région au développement des énergies renouvelables passe également par des actions plus spécifiques : mise en place de réseaux d'animations tels que GECLER (accompagnement de projets citoyens) et Générateurs (ingénierie photovoltaïque et éolien pour les CT du bloc communal). L'association Lorraine Energies Renouvelables bénéficie du soutien de la Région et de l'ADEME pour le pilotage de l'animation de la filière géothermie, dans l'objectif de son développement, avec par exemple des formations à destination des architectes et bureaux d'études.

La Région comptait peu d'outils publics d'investissement dans la production d'énergies renouvelables. Un outil dédié au soutien du développement de la filière énergies renouvelables, la **SEM Grand Est Energies**, permet depuis 2024 d'accompagner l'émergence des projets, en complément de la dynamique d'animation porté par GECLER. La SEM poursuit trois objectifs :

- Accélérer et massifier le déploiement des énergies renouvelables à l'échelle régionale
- Accompagner les collectivités territoriales et les acteurs du territoire, relocaliser les investissements et les retombées économiques, sociales et environnementales des projets
- Créer un acteur de référence, garant de la réalisation de projets respectueux des orientations régionales, de l'environnement et des spécificités des territoires.

En 2025, la SEM Grand Est Energies dispose d'un portefeuille de projets de 430 MW, dont près de 60 MW avec autorisation d'investissement du CA.

b. Les opportunités de l'agrivoltaïsme

La Région Grand Est s'est fixée de grandes ambitions de développement de son parc photovoltaïque, en indiquant dans le SRADDET une multiplication par 15 de sa production entre 2012 (396 GWh) et 2050 (5892 GWh). Même si la Région mise avant tout sur les toitures et les friches, l'agrivoltaïsme fait partie des réponses, en raison notamment du fort potentiel de production que permet sa surface agricole utile de plus de 3 millions d'hectares (10% de la SAU métropolitaine).

Depuis 2023, la Région soutient les **pré-études liées au développement d'installations d'agrivoltaïsme**. L'aide se porte de 50 à 70% d'une assiette plafonnée à 5 000 €.

A travers la SEM Grand Est Energies, la Région participe au développement de projets agrivoltaïques. L'objectif de la Région est de rendre ces projets harmonieux et d'en faire de véritables leviers de développement rural avec un partage de la valeur pertinent entre les différents acteurs locaux.

Dans le cadre de sa Feuille de route régionale d'accélération de l'adaptation au Changement climatique, la Région mène enfin une action spécifique à l'agrivoltaïsme (n°7) prenant appui sur les lycées agricoles dont elle assure la gestion. La Région travaille avec la DRAAF et les établissements pour identifier les sites et technologies pouvant faire l'objet d'expérimentations et être valorisés dans l'enseignement et la recherche. Au-delà de la production énergétique, ces projets ont pour vocation **l'intégration des enjeux liés aux énergies renouvelables dans l'enseignement agricole**, par l'émergence d'outils pédagogiques au service des apprenants et des producteurs de données (conséquences sur les animaux, les végétaux, économies potentielles de coût énergétique potentielles...).

c. Massifier la rénovation énergétique du bâti

L'objectif de la politique régionale de transition énergétique dans le domaine du bâtiment est de favoriser sa rénovation performante, à des fins de sobriété énergétique. L'enjeu est particulièrement fort dans le secteur du logement, en raison de situations de précarité énergétique dans les territoires tant ruraux qu'urbains.

La Société d'Economie Mixte (SEM) Oktave, créée en 2018 par l'ADEME et la Région, propose aux résidents du Grand Est une **offre intégrée pour la rénovation énergétique performante de leur habitat** : volets technique (appui sur des entreprises locales), administratif (valorisation de Certificats d'Economie d'Energie) et financier du projet.

A septembre 2025, Oktave a accompagné près de 3 000 projets (soit 16 000 logements) :

- 1 530 rénovations de maisons individuelles (dont plus de 700 menées à terme)
- 1 400 rénovations de copropriétés (330 travaux votés, 70 menées à terme).

<i>Oktave - Maisons individuelles</i>
Oktave accompagne actuellement plus de 800 projets de rénovation. Le nombre de contrats d'accompagnement signés augmente (225 en 2023, 490 en 2024, 360 à fin août 2025). De nombreux chantiers ont été clôturés.
Indicateurs énergétiques moyens sur 2022-2024 (comparés à 2018-2021) :
- réduction de la consommation d'énergie de 240 kWh/ep/m ² /an (contre 210) : 40% des maisons voient leurs consommations théoriques divisées par 3 après rénovation, 80% a minima divisées par 2.
- réduction d'émissions de dioxyde de carbone de 65 kgCO ₂ eq/m ² /an (contre 50) : 50% des maisons voient leurs émissions théoriques divisées par 4, 80% divisées par 2.
- gain énergétique de 33 MWh/an (contre 28), gain carbone de 9,5 kgCO ₂ eq/an (contre 6,9)

Oktave - Copropriétés

Oktave accompagne actuellement près de 600 projets. En moyenne, 150 contrats sur la phase études sont signés chaque année. Les contrats sur la phase travaux augmentent (60 en 2022, 60 en 2023, 120 en 2024), comme le nombre annuel de réception de chantiers (4 en 2022, 20 en 2023, près de 30 en 2024). Sur le premier semestre 2025, 45 copropriétés sont entrées en travaux et 13 ont réceptionné leurs chantiers.

Sur la période 2022-2024, l'action d'Oktave se traduit par des résultats significatifs :

- diminution moyenne de la consommation énergétique de 117 kWh/ep/m²/an
- réduction des émissions de gaz à effet de serre de 29,3 kgCO₂eq/m²/an

Une **convention de mandat avec l'Eurométropole de Strasbourg** de 5 M€ a été votée pour financer les projets de rénovations énergétiques portés par des copropriétés sur la période 2024-2026. Une **instruction mutualisée** des aides régionales Climaxion et de celles de l'Eurométropole a été mise en place pour accélérer le rythme des rénovations énergétiques de logements en copropriété ; elle pourra être étendue à d'autres territoires du Grand Est.

À fin 2024, 14 dossiers d'AMO avaient été accompagnés pour 54 510 €, ainsi que 4 dossiers de travaux représentant 198 300 € d'aides régionales, pour un volume de travaux de 1 954 584 €. La dynamique s'est amplifiée en 2025 : au 30 juin, 11 nouveaux dossiers d'AMO avaient été soutenus pour 48 513 €, et 21 dossiers de travaux pour 2 470 600 €, pour un volume de travaux de près de 27,4 M€.

B. Souveraineté alimentaire : les premières expérimentations

Depuis son lancement en 2022, le programme **ADAGE** (Alimentation Durable et Autonome en Grand Est) déploie des actions concrètes, soutient des expérimentations territoriales et structure des dispositifs pour favoriser une restauration plus durable et plus locale.

Le retour d'expérience et le suivi des indicateurs sur 2023, 2024 et le premier trimestre 2025 montrent une progression constante : **les lycées publics du Grand Est ont augmenté leurs achats de produits Egalim de 30 %, de produits bio de 25 % et de produits locaux de 17 %**. Cette dynamique repose sur la mobilisation des acheteurs, l'accompagnement des filières et l'évolution des pratiques.

Portée par la Charte ADAGE, la **démarche en faveur de l'alimentation durable englobe désormais la Région, les Départements, la Collectivité Européenne d'Alsace, les Métropoles de Metz, Nancy, Reims, Strasbourg et quatre PETR vosgiens**.

En 2024, malgré un contexte instable et inflationniste, les résultats sont au rendez-vous grâce aux leviers régionaux, qui lèvent les freins du coût, du sourcing et du changement de pratiques :

- Plus de 80 % des lycées ont bénéficié de l'aide régionale aux achats de qualité, pour un montant total de 657 000 €.
 - Les achats de produits locaux ont atteint 6,4 M€ en 2024, en hausse de 12 % sur un an.
 - Les produits laitiers bio dépassent les objectifs Egalim, avec 21 % d'approvisionnement en moyenne.
- 13 facilitateurs de sourcing local (réseau des Chambres d'agriculture, Bio en Grand Est, Interbev) accompagnent les lycées via un parcours structuré, pour une feuille de route personnalisée.
 - Objectif de 60 lycées en 18 mois
 - Les menus thématiques (Fabuleuses légumineuses), formations et journées « pair à pair » entre chefs s'installent sur l'ensemble du territoire avec une forte progression attendue dès 2025 et l'élargissement à de nouveaux partenaires, notamment les **Crous**.

La Région Grand Est confirme ainsi en 2024 son rôle moteur dans la transition alimentaire, en s'appuyant sur un engagement collectif fort, ancré dans les territoires et tourné vers l'avenir.

A. Une politique de formation professionnelle soucieuse des transitions

a. *Un cap pluriannuel en réponse aux besoins structurels*

La Région poursuit les actions engagées depuis l'après-Covid, notamment pour ce les aspects liés au développement durable, économiques, sociaux et environnementaux. Les interventions régionales visent l'emploi durable des publics accompagnés. Elles conjuguent mise en visibilité des métiers, actions ciblées à destination de différents publics (lycéens, apprentis, demandeurs d'emploi), animation des partenariats régionaux (acteurs de l'emploi, entreprises et organisations professionnelles, opérateurs de formation).

De nombreux **secteurs d'activités concernés par les transitions en cours (écologiques, numériques, industrielles) souffrent d'une pénurie de compétences**. Les facteurs en cause sont multiples : démographie peu favorable, technicité qui s'accroît (métiers polyvalents et pointus), ancrage territorial de certains domaines (certaines activités professionnelles sont propres aux territoires péri-urbains ou ruraux), difficulté à susciter des vocations et à attirer de nouveaux talents. En particulier, les filières industrielles (métallurgie, nucléaire, chimie, automobile, énergies renouvelables, etc.), le secteur de la construction, le numérique, l'agriculture, le secteur sanitaire et social (dont les services à la personne) font face à des problématiques structurelles liées à un manque d'attractivité des métiers, une image dégradée, des réalités mal-connues, des compétences de plus en plus pointues.

L'approche régionale vise à doter les publics de compétences mobilisables rapidement et durablement, à appréhender et remédier aux aspects périphériques (mobilité, précarité, savoirs-être). Un lien permanent est établi entre les différentes étapes d'un parcours vers l'emploi : information sur les métiers, découverte du milieu professionnel, formation et acquisition des compétences, accompagnement vers l'emploi.

Le **Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP)**, schéma pluriannuel construit avec les acteurs régionaux du triptyque orientation-formation-emploi (Etat, Région, partenaires sociaux interprofessionnels, chambres consulaires, etc.), vise à **structurer les interventions collectives** pour favoriser la montée en compétence des apprenants, quel que soit leur statut (lycéen, apprenti, demandeur d'emploi, salarié). Le CPRDFOP a été construit en cohérence et complémentarité avec les autres schémas régionaux structurants (SRDEII, SRADDET, SRESRI). Il **intègre les aspects relatifs aux transitions en cours** (évolutions des compétences liées aux changements de pratiques des entreprises et aux crises climatiques) et contribue à la transversalité de l'action publique, en intégrant des problématiques telles que l'accès des personnes en situation de handicap ou les besoins des territoires ruraux.

b. *Rendre attractifs les métiers et formations des transitions*

Dans le prolongement du CPRDFOP, la Région s'est engagée en 2024-2025 pour mieux faire connaître les métiers et les formations des transitions écologiques et industrielles.

Les métiers de la transition écologique relèvent de deux catégories : les métiers verts dont la finalité est de préserver notre environnement (production et distribution d'énergie et d'eau, assainissement

et traitement des déchets, protection de l'environnement), les métiers verdissants dont les compétences évoluent pour intégrer les enjeux environnementaux (bâtiment, industrie, transport, agriculture, etc). **Dans le Grand Est, les métiers verts représentent 13 000 emplois et les métiers verdissants plus de 310 000.**

De nombreuses ressources documentaires sont disponibles sur le site Orient'est (rubrique Métiers d'avenir³) et un guide 'Transition écologique : en route vers les métiers d'avenir' a été diffusé à destination du public scolaire, des parents et enseignants.

Dans le cadre de sa politique d'attractivité des métiers et des formations, la Région a soutenu en 2024, pour un montant total d'environ 400 000€, 35 structures ou manifestations de rayonnement territorial ou régional qui traitaient de l'attractivité des métiers et des transitions énergétiques. Les compétences transfrontalières dans l'hydrogène ont ainsi été approfondies avec l'Eures-T grande Région : un séminaire a rassemblé plus de 300 représentants lorrains, sarrois, luxembourgeois et wallons d'entreprises, d'institutions et établissements de formation.

En parallèle de ces travaux de structuration, la Région a renforcé ses efforts sur les secteurs et thèmes nécessitant des moyens spécifiques. Les énergies (accompagnement du mix énergétique), l'industrie 5.0, la cybersécurité, le bâtiment durable, l'eau, l'économie circulaire font l'objet d'une veille, pour cibler précisément les actions (compétences, territoires, volumes de personnes à former, etc.). Business Act Grand Est, Grand Est Région Verte et le plan régional d'adaptation au changement climatique ont facilité la connaissance des secteurs, des métiers et des mutations en cours en matière de ressources humaines. Sur le plan sectoriel, en 2025, 14 % des actions du programme régional de formation visent la construction, 8% l'industrie (agroalimentaire, métallurgie, chimie, énergies dont nucléaire...), 6 % l'informatique et au numérique.

La Région soutient et accompagne la transformation des métiers et l'émergence de nouvelles compétences, en enrichissant les formations proposées aux demandeurs d'emploi de modules de sensibilisation et de professionnalisation aux transitions environnementales (bio-économie, performance énergétique, énergies renouvelables, économie circulaire, revalorisation des déchets industriels, recyclage...) : **plus de 50 % de l'offre de formation a évolué en ce sens depuis trois ans.**

c. Des dispositifs structurants aux financements croisés

En dehors des dispositifs régionaux classiques comme l'évolution annuelle de l'offre de formation initiale ou la programmation régionale de formations des demandeurs d'emploi (PRF), plusieurs dispositifs multi-acteurs se veulent structurants pour les filières en mutation :

- L'Appel à Manifestation d'Intérêt 'Compétences et Métiers d'Avenir' (dispositif du plan France 2030), a permis, avec le soutien de l'Etat et de la Région, de déployer des écosystèmes formation-emploi en Grand Est autour de l'hydrogène, du nucléaire, de l'installation photovoltaïque, de la bioéconomie, des véhicules électriques et de la cybersécurité. Plusieurs de ces projets arrivent aujourd'hui à maturité. La Région soutient par exemple à hauteur de 85 000 € (CP de septembre 2025) le déploiement au sein de 6 lycées du Grand Est de **plateaux pédagogiques dédiés à l'installation photovoltaïque** : ceci, dans le cadre du projet les Potentiels solaires, porté par un consortium d'entreprises et d'opérateurs de formation (AFPA, Alméa formations, lycées publics, GRETA).
- Les **campus des métiers et des qualifications** (CMQ), réseaux thématiques d'opérateurs de formation et d'entreprises, font l'objet d'un soutien particulier (financier, méthodologique, humain). Ils visent à créer les compétences de pointe pour les secteurs en mutation (énergies, matériaux innovants, bâtiment, bois, technologies numériques). Dix sont actuellement labellisés

³ <https://www.orientest.fr/metiers-d-avenir/ecologie-energie>

(huit au niveau excellence) ; plusieurs portent des projets lauréats de l'AMI CMA, qui les dote de moyens financiers de l'Etat et d'entreprises. La Région a vocation à les abonder également.

Toujours pour faire aboutir les projets à valeur ajoutée, par la mobilisation de financements croisés, la Région soutient à plus de 400 000 € la mise en place d'un **plateau pédagogique de type « salle blanche »** (espace à environnement contrôlé) sur le bassin de Sarreguemines. Il servira à tous les publics visant un emploi dans l'industrie, en particulier lorsque les procédés intègrent des contraintes fortes de sécurité et de qualité (humidité, ventilation, pression de l'air) comme dans l'industrie photovoltaïque, la micro-électronique ou la pharmacie.

d. Soutenir l'investissement dans l'apprentissage

L'activité de la Région dédiée à l'apprentissage, en particulier le soutien à l'investissement dans les CFA, intègre toujours davantage les aspects environnementaux : projets d'établissements liés aux filières en mutation (mise à niveau des équipements dédiés au nucléaire ou à l'éolien), fonctionnement vertueux des projets liés aux filières traditionnelles (consommation énergétique des machines, consommation d'eau).

B. Accompagner le renouvellement des exploitants agricoles

La Région Grand Est a fait du soutien au renouvellement des générations en agriculture une des priorités de son projet pour l'agriculture de demain ; les ODD (notamment 2, 6 et 12) soulignent la caractère crucial de cet enjeu. Il s'agit notamment de renforcer le réseau de formations dans le domaine agricole, de déployer des outils financiers pour sécuriser les projets d'installation et d'accompagner les cédants pour permettre la transmission des exploitations.

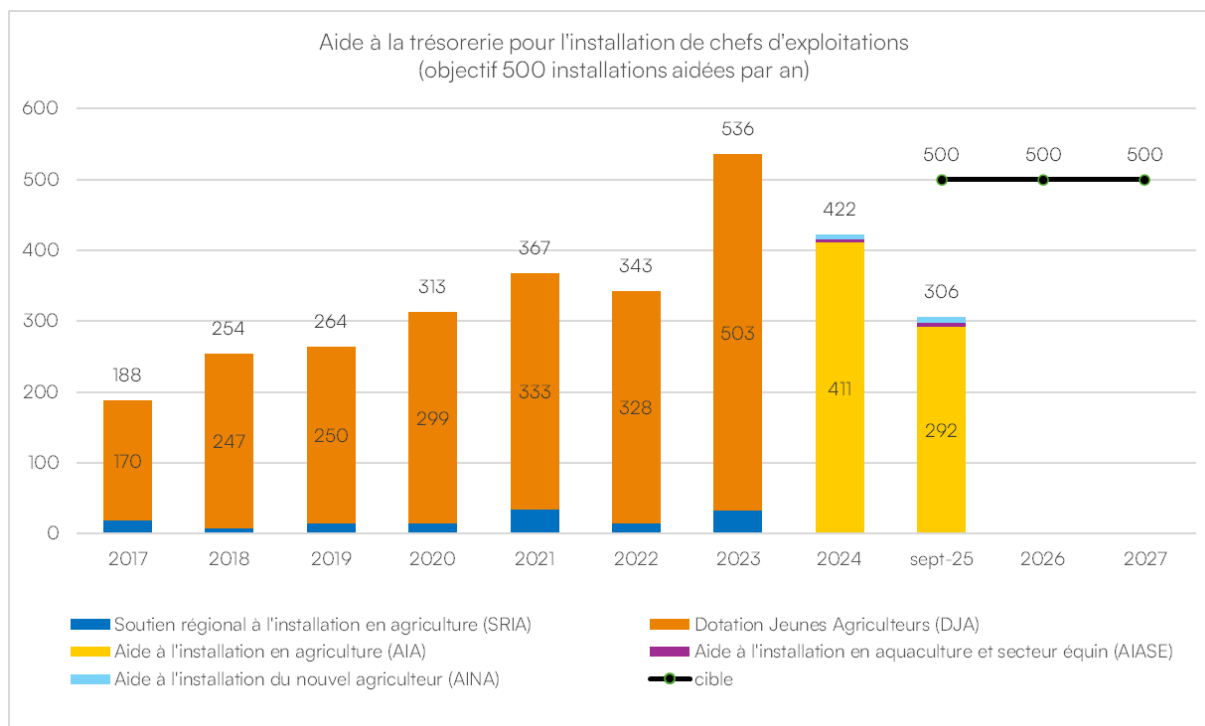
Depuis septembre 2023, avec le déploiement de la nouvelle programmation FEADER, de nouveaux dispositifs d'aide à la trésorerie lors de l'installation en agriculture ont été mis en place. Ils incluent une majoration qui permet aux jeunes installés une **bonification** dès qu'ils réalisent 6 journées de suivi post-installation ou de formation, dont au moins 3 jours de **formation relevant de la priorité « Préserver l'environnement, le climat et le bien-être animal »** (priorité 3 du plan stratégique VIVEA Grand Est 2021-2026).

En complément des aides régionales à l'installation et dans l'objectif de réussir le renouvellement des générations, la Région, la SAFER Grand Est et les Jeunes Agriculteurs du Grand Est se sont associés pour proposer un outil de portage d'exploitation permettant de faciliter l'installation hors cadre familial.

En 2024, plus de 12 M€ d'aides ont été attribués à des porteurs de projet ou jeunes installés par le biais des dispositifs régionaux d'aides à l'installation en agriculture, dont près de 6,9 M€ de fonds FEADER :

- En matière d'aides à la trésorerie ont été approuvés le cofinancement de 411 dossiers d'Aide à l'installation en agriculture (AIA) et 7 dossiers d'Aide à l'installation du nouvel agriculteur (AINA) pour plus de 4,5 millions d'euros de crédits régionaux, ainsi que le financement de 4 dossiers d'Aide à l'installation en aquaculture ou secteur équin (AIASE) pour un montant global de 42 500 €.
- 17 demandes de stages de parrainage ont été soutenus dans le cadre de projets d'installation hors du cadre familial
- 245 demandes de conseil à l'installation et 113 demandes de suivi post-installation ont été approuvées pour un montant global de plus de 570 000 €.

Enfin, le financement de Points Information Transmission (PIT) départementaux a été défini à hauteur de 100 538 € pour les 359 rendez-vous menés en 2024.



Démarche Lycées Agricoles 2030 (LA 2030) :

A horizon dix ans, la Région Grand Est s'est engagée à soutenir des projets innovants et expérimentaux dans les 16 exploitations agricoles et 2 ateliers pédagogiques des 13 lycées agricoles (2 200 ha, 68 salariés dans la « ferme Grand Est », 10 000 élèves, 3 000 apprentis et 1 000 stagiaires dans les établissements) : unités de productions à part entière, supports pédagogiques et outils d'expérimentation.

Il s'agit de contribuer à la reconquête des effectifs dans les filières agricoles et de donner aux élèves la vocation du métier. Sur dix ans, une série de projets est prévue (dont les énergies renouvelables à titre expérimental et pédagogique) pour une enveloppe régionale de 50 M€. A fin 2024, 11 lycées agricoles sur 13 ont bénéficié d'un soutien financier significatif, avec 26 M€ votés. 3 projets sont achevés et 3 en phase de travaux depuis mai 2025.

C. Les lycées, vitrines des transitions

Depuis 2017, la Région s'est dotée d'une démarche ambitieuse de développement durable dans les lycées, « **Lycée en transition** ». Celle-ci comprend cinq axes, autant de points d'appuis pour des projets portés par des lycées volontaires :



Alimentation durable



Espaces verts et végétalisation



Gestion des déchets



Ecogestes eau, air, énergie



Mobilités actives

Plus de 150 lycées ont déjà été accompagnés techniquement et financièrement. Depuis 2023, la démarche a été confortée par des outils méthodologiques en ligne, pour une mise en œuvre plus autonome des actions. Celles-ci peuvent être financées grâce au soutien de la Région via la DITE (Dotation d'Investissement pour la Transition Écologique).

Des événements participatifs proposés par l'équipe Lycée en Transition complètent l'offre, au fil de l'année scolaire :

- Les restaurations scolaires se rassemblent autour de défis du type "Fabuleuses légumineuses" ou le challenge culinaire de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets 2024, qui nécessitait l'élaboration d'un menu durable par l'équipe de cuisine et la communauté éducative, puis son service.
- En 2025, les établissements ont participé aux défis 'Ma Petite Planète', concrets et ludiques. 647 élèves ont relevé plus de 5 500 défis ; une cérémonie dédiée a permis de féliciter le lycée vainqueur, Saint Exupéry de Fameck, qui gagne une fresque murale d'un artiste engagé.
- Au printemps, les lycées ont pu organiser des animations vélo (contrôles techniques, balades) et participer en mai au défi des mobilités actives ("Au lycée, j'y vais autrement !").
- En période de chauffage, les lycées peuvent se faire accompagner par une structure d'éducation à l'environnement du Grand Est à la démarche "Débranche ton lycée" : elle vise à identifier les leviers possibles en termes d'économies d'eau et d'énergie.
- La 5^e édition du concours photo "Objectif Nature" qui met en valeur la biodiversité dans les lycées du Grand Est (quatre catégories : faune sauvage, végétal, mon lycée et la nature, l'eau source de vie) a permis à environ 150 lycéens et membres du personnel de proposer près de 700 clichés.

Par ailleurs, les premiers projets de **désimperméabilisation** de cours de lycées sont en cours, conformément à la Feuille de route d'adaptation au changement climatique (résorption des îlots de chaleur, infiltration des eaux pluviales, réappropriation des espaces extérieurs).

Sur la période 2025-2027, douze lycées publics de la Région Grand Est verront leurs cours renaturalisés : désimperméabilisation des sols, végétalisation, aménagements paysagers. Ces travaux contribueront à l'adaptation du foncier des lycées au changement climatique (vagues de chaleur, inondations, sécheresses), comme au bien-être des usagers. Ces derniers sont associés à la démarche via des ateliers de concertation. Ce sont environ 10 000 lycéens qui bénéficieront sous deux ans d'une nette amélioration de leur cadre d'apprentissage.

Les résultats de cette phase pilote permettront de sécuriser les attentes, méthodes, moyens et calendrier en vue de déployer cette action à plus grande échelle. En partenariat avec le Cerema, a déjà été produit un référentiel technique pour les maîtres d'ouvrage des Maisons de Région : ve

d'ensemble sur la démarche projet ; documents types pour la consultation d'entreprises et le recrutement d'une maîtrise d'œuvre paysagère ; éléments programmatiques en termes d'écologie et de durabilité des opérations ; catalogues de solutions d'aménagements multifonctionnels et de palettes végétales adaptés aux lycées.

Enfin, un soutien était nécessaire pour **mieux stocker, trier et valoriser les déchets**, très divers et parfois en grande quantité dans les établissements scolaires. La Région s'est dotée en 2024 d'un **observatoire des déchets des lycées et CREPS** pour disposer de données fiables sur chaque établissement et plus largement sur la gestion locale des déchets. Une enquête permettra d'interroger l'ensemble des lycées et CREPS d'ici 2026.

Le premier échantillonnage (74 lycées répondants dans 4 Maisons de la Région) a permis un premier bilan en 2025. Le taux moyen de valorisation est de 66 % : les établissements participent plutôt activement au tri et traitement de leurs déchets. Chacun a reçu une fiche technique personnalisée pour comprendre les données et donner des pistes d'actions. Une réunion d'information et d'échange a également été organisée dans chaque Maison de la Région.

En parallèle, quatre lycées volontaires par an sont accompagnés spécifiquement pour optimiser leur gestion des déchets et atteindre des objectifs définis par la Région. Ils disposent d'un diagnostic plus approfondi, puis d'un appui technique et financier pendant 2 ans pour élaborer et mettre en œuvre un plan d'actions.

Focus – Plan d'accélération de la transition écologique et énergétique des lycées

Approuvé en 2022, ce plan en cinq axes permet aux lycées régionaux de remplir leur mission éducative dans un contexte de changements climatiques et d'impératif de transition écologique, avec un objectif d'exemplarité :

- Accroissement et élargissement du **plan lycées verts** : engagé en 2021, il permet de programmer périodiquement des opérations de rénovation thermique de bâtiments ou d'amélioration des installations de chauffage. Grâce à ce dispositif, 112 opérations de rénovation thermique ont pu être engagées. Les objectifs de réduction des consommations sont traduits contractuellement dans les contrats de performance (CPE « systèmes ») dédiés à l'exploitation des installations de chauffage. Le bilan énergétique de l'année 2024 fait état d'une **réduction moyenne de 28 % des consommations de chauffage**, par rapport à l'année de référence de chaque site (entre 2010 et 2019). Les réductions de chauffage permises par ces investissements atteignent 48 GWh par an.
- Augmentation du programme NEOLUX : une analyse extrapolée aux 235 établissements scolaires du Grand Est a permis d'estimer à environ 500 000 les luminaires des bâtiments scolaires régionaux, hors luminaires extérieurs. L'objectif du programme NEOLUX est de moderniser et rendre plus sobres ces points lumineux (remplacement par des LED, réduction des plages d'utilisation). Les nouveaux luminaires acquis via des marchés globaux sont posés par les agents des lycées. Au 1^{er} septembre 2025, plus de 150 000 luminaires ont été commandés au bénéfice de 207 établissements, pour un montant d'environ 12,7 M€. **5,3 GWh d'électricité sont économisés par an grâce au programme NeoLux.**
- Déploiement d'**abaisseurs-régulateurs de tension** : le dispositif permet d'abaisser les pertes de charge dans les circuits électriques et au niveau de chaque équipement ; globalement la puissance appelée et la consommation d'électricité diminuent. Une expérimentation a été menée depuis 2022 au lycée Yourcenar à Erstein, avec un **gain de l'ordre de 8% sur la consommation d'électricité**. Ce dispositif est donc déployé à plus grande échelle (CP de juillet 2023, accord-cadre notifié en février 2024). Au 1^{er} septembre 2025, deux équipements sont en fonctionnement aux lycées Leclerc à Saverne et Callot à Vandœuvre-lès-Nancy. Trois autres installations sont prévues

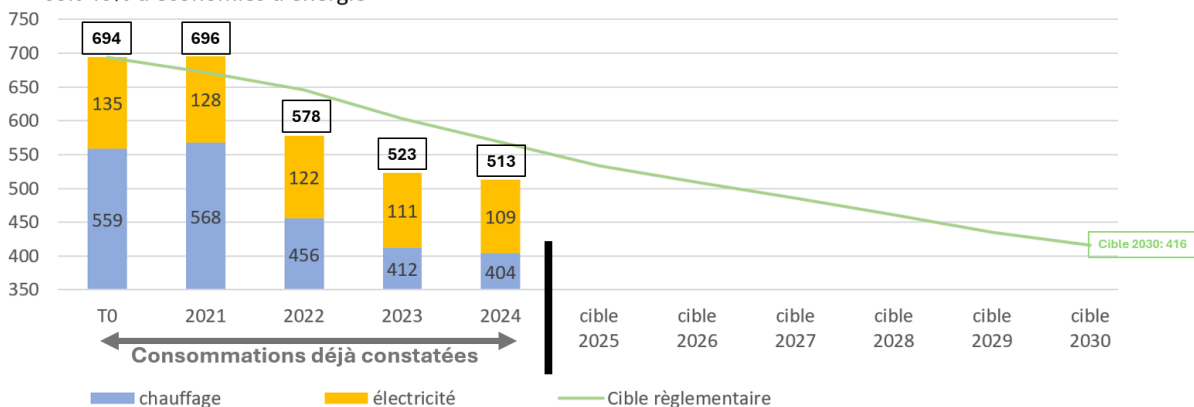
dans les lycées Bayle à Sedan, Fustel de Coulanges à Strasbourg et Chrestien de Troyes à Troyes d'ici fin 2025.

- Poursuite du programme de **raccordement à des réseaux de chaleur** vertueux : depuis octobre 2024, ont été raccordés les lycées Bazin, Sévigné et Chanzy à Charleville-Mézières, Eiffel à Talange, Teysier à Bitche, du Toulinois et Majorelle à Toul, Heinrich-Nessel à Haguenau, Malraux et Claudel à Remiremont.
- Engagement du programme **SOLAR'EST** : avec un potentiel de 1,8 million de m² de toitures opportunément exposées, **la Région Grand Est pourrait effacer la consommation annuelle d'électricité de l'ensemble de son parc immobilier** (soit la production annuelle d'un quart de tranche de centrale nucléaire). Les projets envisagés dans le programme SOLAR'EST concernent 220 lycées pour 1103 bâtiments, par l'équipement des toitures ou la couverture de leurs parcs de stationnement. A la fin de l'été 2025, 10 centrales photovoltaïques ont été installées, avec une valorisation de l'électricité produite prioritairement localement en autoconsommation. La **production d'électricité de ces 10 centrales est estimée à 1,5 GWh**, dont 1 GWh autoconsommé.

Au total, pour tout le patrimoine de la Région (lycées et sites administratifs), grâce à l'action combinée des projets d'efficacité énergétique entrepris depuis 2020, les **consommations d'énergie ont baissé de 26 % à fin 2024 par rapport à la consommation de référence** (694 GWh/an), pour un objectif réglementaire en 2030 de 416 GWh/an, soit - 40% (Décret Tertiaire).

Objectif : 278 GWh économisés en 2030

soit 40% d'économies d'énergie



A. L'enjeu majeur de la décarbonation de l'industrie (ODD 9, 12)

Fortement industrialisée (15,8% des emplois), la Région compte des secteurs d'activité surreprésentés (métallurgie, industrie manufacturière, industrie alimentaire, industrie automobile...) qui connaissent des bouleversements particuliers.

'Promouvoir une industrialisation durable' relève de l'objectif de développement durable n°9. Conformément aux objectifs de limitation des émissions de gaz à effet de serre (GES) du Secrétariat général à la planification écologique, **une réduction de 5 300 ktCO₂e est attendue du secteur industriel en Grand Est d'ici 2030**. La démarche Grand Est Région verte (GEREVE) a organisé la mobilisation des industries, accompagnées par la Région et l'Etat. Un collectif régional permet les échanges et la coordination nécessaires à une action lisible et massive.

A la croisée de la stratégie nationale bas-carbone, de GEREVE et des schémas régionaux (SRDEII, SRADDET), la Région a voté en mars 2025 une **stratégie décarbonation des activités industrielles** :

- Un soutien à la décarbonation de l'industrie, à l'industrie de décarbonation et plus largement à la transition environnementale
- Une cohérence de la décarbonation avec les enjeux de compétitivité et de développement économique
- Des opportunités de croissance et de développement
- Une approche collaborative entre la Région et l'Etat, à la fois territorialisée et sectorielle

Avec un co-pilotage Région/Etat/ADEME/DREAL/ATMO, le déploiement de cette stratégie intègre une méthodologie d'accompagnement selon la typologie des sites industriels, la recherche de synergies entre acteurs, leur montée en compétence sur les enjeux de décarbonation, le suivi des émissions carbone du territoire.

Le secteur industriel contribue à 27% des émissions de GES en Grand Est (moyenne nationale 18%). Un diagnostic d'émission, type bilan carbone, est une première étape, encouragée par la Région notamment grâce au **dispositif national Décarbon'Action** instruit par BPI France, pour les entreprises de moins de 500 salariés.

La Région a fait évoluer en 2025 ses **dispositifs** d'aide à l'investissement productif afin de mieux intégrer les enjeux environnementaux dans les soutiens octroyés, en s'appuyant sur une **grille d'impact** pour évaluer les projets accompagnés.

Dans le cadre de la stratégie Régionale de décarbonation des activités industrielles, un recensement des aides à la décarbonation est en cours afin d'optimiser leur complémentarité.

B. Transformer structurellement les entreprises

A la suite du Business Act Grand Est, la Région Grand Est a souhaité rompre avec une logique de guichet (soutien ponctuel d'une entreprise) au profit d'un accompagnement global, structuré et personnalisé, pour une transformation durable : le **Parcours de Transformation**. Le SRDEII a conforté cette orientation, la transition environnementale étant un levier de résilience et de compétitivité des entreprises. L'ambition est d'**accompagner d'ici à 2028 plus de 1000 entreprises dans les transitions environnementale, numérique et industrielle**. Depuis 2023 sont entrées dans la démarche environ 700 entreprises, dont plus de la moitié situées en zone rurale, contribuant à l'équilibre territorial visé par le Pacte pour les Ruralités.

350 entreprises ont entamé un parcours de transition environnementale, en faveur d'une croissance durable (ODD 8) et d'une gestion durable de l'eau (ODD 6). Ce parcours propose 7 modules : eau, biodiversité, efficacité énergétique, énergies renouvelables, éco conception, matière & déchets, climat. 41 entreprises ont ainsi effectué le module transformant « efficacité hydrique » au 1^{er} août 2025 (cible : 50).

Ces modules relèvent de dispositifs Climaxion, issus du partenariat entre la Région et l'ADEME. Celui-ci permet de financer l'accompagnement des entreprises sur les sujets environnementaux, avec un accompagnement de proximité en CCI ou CMA, sous forme de sensibilisations, formations, visites individuelles, opérations collectives. L'objectif est d'exploiter **tous les leviers de transformation** environnementale des entreprises : achats durables, économie de la fonctionnalité et de la coopération, mobilités durables, écologie industrielle et territoriale... Dans le cadre de l'animation du réseau COLLECTif, des sessions d'acculturation sont régulièrement organisées sur les sujets de transition environnementale (adaptation au changement climatique, nouveaux modèles économiques...).

Avec l'accompagnement à l'ingénierie et le soutien aux investissements environnementaux des entreprises, ce sont **60 millions d'euros de l'ADEME et de la Région qui ont été alloués en 2024 en faveur de la décarbonation, l'efficacité énergétique, l'économie circulaire, l'AAP BTP**.

Par ailleurs, afin de faciliter le déploiement des transformations attendues, la Région :

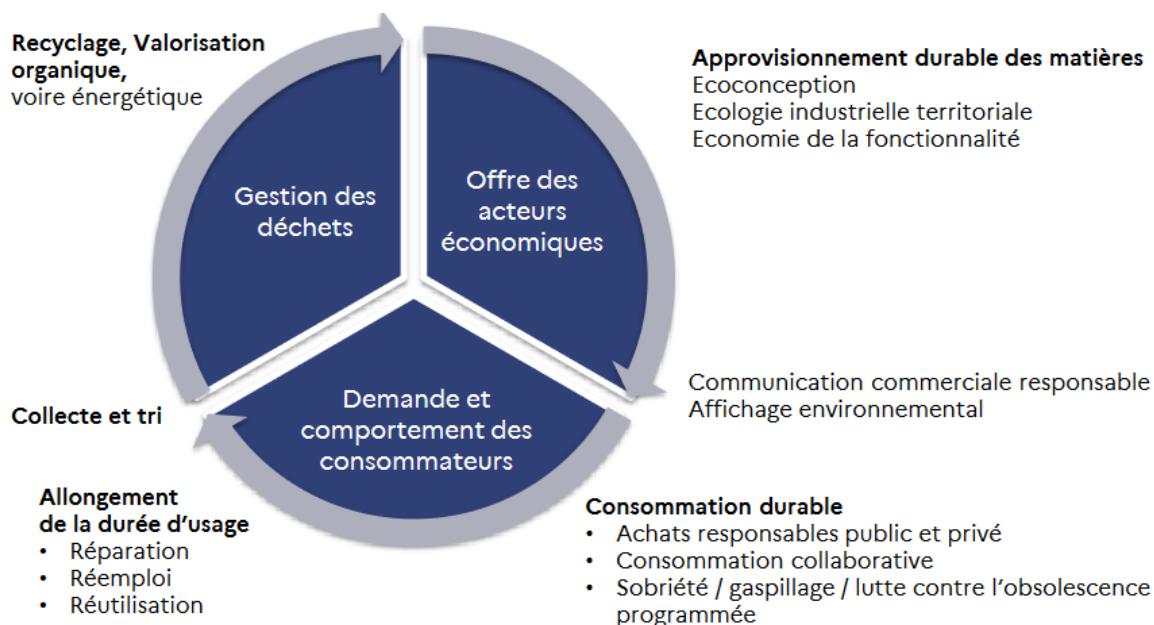
- Renforce, avec son agence Grand Est Développement, la **visibilité des offreurs de solutions** du territoire (ex : 'greentechs' proposant des solutions adaptées de réfrigération, de conversion de chaleur fatale...). Regroupés dans la communauté Grand Est Solutions Environnementales, 157 offreurs de solutions sont recensés en septembre 2025 ; 174 entreprises ont bénéficié d'une mise en relation.
- Forme avec l'ADEME ses **référents territoriaux** en contact auprès des entreprises (la décarbonation de mars à septembre 2025, l'économie circulaire en 2026).

Enfin, dans une **perspective structurelle d'évolution des modèles économiques**, la Région propose avec l'ADEME des **actions à destination des dirigeants**, pour les sensibiliser et les mettre en réseau autour des enjeux de protection de l'environnement et de changement climatique. Des financements de l'ADEME et du FEDER sont ainsi mobilisés pour déployer le programme de la Convention des Entreprises pour le Climat (CEC), parcours de prise de conscience et transformation à destination des décideurs.

Un **parcours CEC Grand Est a débuté en avril 2025 avec 25 organisations** (entreprises, associations, collectivité, agence de développement économique...), qui travailleront sur 10 mois à rendre leurs modèles de développement compatibles avec les limites planétaires et soucieux d'impact social. Leur engagement prendra la forme d'une feuille de route publique et de projets de territoire, visant à entraîner le maximum d'acteurs régionaux vers une économie 'régénérative'. Un 2^e parcours CEC est prévu au printemps 2026, un 3^e en 2027.

C. Economie circulaire : accompagner le BTP

Notre économie et nos modes de vie sont trop consommateurs et dépendants de ressources naturelles finies. Ce modèle linéaire doit évoluer vers un **modèle circulaire, dont les leviers sont intégrés à la démarche Grand Est Région Verte** :



La Région Grand Est applique ces principes dans son accompagnement de la filière Bâtiment et Travaux Publics, notamment via son **appel à projets 'déchets du BTP'**.

Le BTP est le premier producteur de déchets en France : en Grand Est, ses déchets représentent près de 70% des déchets produits. La Région a pour **objectif au SRADDET une diminution des déchets BTP de 15% d'ici 2031** (année de référence 2016). Entre 2019 et 2024, 131 projets lauréats de l'appel à projets BTP ont été financés au titre de Climaxion et du FEDER, pour un montant de 15,6 M€.

Des indicateurs mettent en valeur l'effet levier de ce dispositif régional :

- 1€ d'aide Climaxion = 21 € d'investissements sur le territoire régional
- 224 emplois ont pu être créés
- 2,21 Mt de nouvelles capacités matières ont été créées.

Le réemploi des matériaux issus des chantiers de déconstruction est un autre enjeu majeur d'économies de ressources et de déploiement de l'économie circulaire. Le Grand Est compte aujourd'hui **10 matériauthèques physiques et une numérique** (reemployez.fr), qui permettent aux matériaux de réemploi de repartir dans le cycle de la construction. La Région est également signataire du Pacte Réemploi animé par l'association REMISE en soutien aux maîtres d'ouvrage : son lancement a eu lieu en août 2025, aux côtés de collectivités territoriales, bailleurs sociaux, architectes et entreprises de la déconstruction.

D. Soutenir l'innovation agricole

Dans l'objectif d'une évolution vers une agriculture résiliente, la filière de l'élevage est prioritaire en Grand Est.

La Région a lancé en 2023 un ambitieux programme de soutien à la transformation de son agriculture (ODD 2), adapté aux spécificités de la polyculture-élevage. Cette **stratégie, 'Plan Ambition Eleveurs'**, coconstruite avec les Chambres d'Agriculture, propose des perspectives d'avenir et répond au besoin d'accélérer l'innovation et les évolutions de pratiques. Avec une approche systémique centrée sur l'humain, le Plan Ambition Eleveurs souhaite entraîner massivement les exploitations de polyculture-élevage vers une transformation sociale, environnementale et économique.

Sont prévus sur 2024-2028 :

- La création d'un réseau de **60 fermes Ambition Eleveurs de démonstration** sur l'ensemble du territoire
- Le lancement d'un **parcours individuel de transformation**, accessible à 2 000 exploitations de polyculture-élevage du Grand Est
- L'émergence de **projets collectifs (territoire, filière)** pour créer l'environnement favorable aux transformations individuelles et les massifier.

Le programme a été lancé en 2024 avec 60 fermes représentatives de la diversité des exploitations et des territoires du Grand Est, pour tester la méthode et faciliter l'échange entre pairs, propice à la diffusion des transitions. Fin 2024, ces fermes ont défini leur projet de transformation à l'échelle de l'exploitation, en cohérence avec les attendus du programme Ambition Eleveurs.

Début 2025, la phase de massification des parcours individuels s'est progressivement déployée, avec un objectif de 2 000 polyculteurs-éleveurs accompagnés fin 2028. Un appel à candidatures renouvelé jusqu'en avril 2026 a créé un vivier de structures de conseil pour accompagner les éleveurs dans leurs parcours.

Pour les autres filières agricoles, la Région soutient depuis 2017, avec l'appui du FEADER, 17 projets d'émergence de Groupe Opérationnel pour le Partenariat Européen à l'Innovation (GO PEI), 19 projets de mises en œuvre de GO PEI et 8 projets pilotes. Parmi eux :

- Le développement d'un outil intégrant tous les volets sanitaires en élevage (GDS 54)
- Pour revitaliser les vergers, le développement d'un robot pour la collecte de mirabelles (projet SYRACUS – Alérion)
- L'amélioration du bilan carbone des fermes en grandes cultures (GO PEI Carbonthink 2 – TERRASOLIS)
- Un observatoire régional sur l'azote (GO PEI ORFEA-CRAGE).

E. Consolider la bioéconomie

La bioéconomie, créatrice d'emplois non délocalisables, concilie développement économique, ambition agricole et impératif écologique. Depuis 2016, la Région a fait de la **bioéconomie un de ses piliers de développement**. Le Grand Est est l'une des 3 régions dotées d'une stratégie dédiée (depuis 2019), couvrant l'économie du vivant (depuis 2023), qui se déploie au travers de différents contrats de filières. Cette **stratégie 'Ambition 2030'** promeut une agriculture résiliente, durable et innovante, en phase avec les transitions économiques, environnementales et sociales.

L'objectif est de remplacer les matériaux et l'énergie d'origine pétrosourcée par leurs équivalents issus de la biomasse renouvelable, cultures dédiées (chanvre, sorgho, cultures intermédiaires à vocation énergétique) ou biodéchets. Au delà du changement de ressources, il s'agit de produire, valoriser et transformer ces matières premières et leurs coproduits de manière optimale.

L'innovation joue ici un rôle clé : développement de procédés et produits plus performants, moins polluants et toxiques ; appropriation par les entreprises pour passer d'un usage de niche à l'utilisation quotidienne ; impact de la bioéconomie sur le climat et la biodiversité. D'où l'attention particulière de la Région aux acteurs de la recherche, incubateurs, startups et entreprises innovantes.

a. Structurer les filières

Les **contrats de filières** (bioénergies, chimie du végétal et biotechnologies industrielles, bio-intrants, fibres végétales, protéines végétales) sont les outils retenus pour développer la bioéconomie régionale.

Co-construits, ils facilitent la coopération des acteurs aux échelles nationale et européenne :

- Plus de lisibilité des acteurs de la chaîne de valeur (compétences, apports, besoins de chacun)
- Plus de visibilité : un collectif a du poids. Il permet de partager les enjeux, problématiques, bonnes pratiques... et leurs remontées vers les instances nationales ou européennes (freins réglementaires, consultation bioéconomie du bureau Grand Est Europe par exemple).
- Plus d'agilité : la communauté allant de l'amont à l'aval est plus réactive, l'approche des problématiques est globale (disponibilité de la biomasse, réglementation, etc.).

Les filières favorisent une ambition claire et collective, un programme coconstruit (offre, demande, compétences, communication, etc.), des objectifs de résultats et des indicateurs de suivi.

b. Partager les connaissances

Dans le cadre de la démarche de la planification écologique co pilotée avec l'Etat, la Région Grand Est a mené en 2024 une **étude de préfiguration d'un Observatoire régional de la biomasse**. Cet outil de connaissance, de suivi et de prospective sur les ressources en biomasse permettrait d'éclairer les décisions publiques et d'assurer une gestion durable et raisonnée des usages.

La consommation de biomasse énergie est en hausse continue (+70 % en 20 ans, +65 % supplémentaires prévus d'ici 2050) mais les données disponibles sur la ressource et ses usages restent parcellaires. Face aux tensions croissantes entre usages énergétiques, agricoles, industriels et environnementaux, un observatoire permettrait une information neutre, partagée et actualisée. Il n'aurait pas vocation à arbitrer, mais à fournir des données objectives à différents niveaux, permettant d'évaluer les volumes disponibles, les gisements mobilisables, les flux et les usages. Ses missions principales porteraient sur la collecte, le traitement et la mise à disposition de données, ainsi que sur la simulation prospective (scénarios, jumeaux numériques).

L'articulation avec les outils et acteurs existants est essentielle. Le futur observatoire coopérera étroitement avec le GIS Biomasse (IGN, INRAE, ADEME, FranceAgriMer) ; une convention de partenariat est engagée avec l'IGN et FranceAgriMer. Les outils Cartofob (biomasse bois) ou VisioNet (ressources agricoles) seront mobilisés, avec un approfondissement régional, l'élargissement à de nouvelles filières (déchets, aquaculture...) et une intégration multi-acteurs.

La Région se positionne en pilote pour tester des fonctionnalités avancées : visualisation de flux, cartographies dynamiques, régionalisation de coefficients, simulation de scénarios d'implantation, quantification des échanges inter territoriaux... Ces expérimentations structureront une offre de services lisible pour les acteurs économiques et les porteurs de projets.

Des besoins prioritaires ont été identifiés (ateliers avec les services de la RGE et de l'Etat) : typologie des stocks de biomasse disponibles, évaluation du potentiel mobilisable, confrontation des données déclarées avec la réalité du terrain, accompagnement des opérateurs dans le dimensionnement de leurs projets. L'observatoire contribuera à fiabiliser les données en amont de décisions d'investissement.

Il permettra d'alimenter les stratégies publiques (Schéma Régional Biomasse, SRADDET, Plan régional de prévention et de gestion des déchets) et favorisera une meilleure compréhension des flux interrégionaux, notamment dans les zones transfrontalières. Il permettra de suivre la durabilité des pratiques : préservation de l'état des sols, retours au sol, gestion des impacts sur la biodiversité et la ressource en eau. En structurant la connaissance, il contribuera à sécuriser les usages et à mieux concilier ambitions énergétiques, équilibres écologiques et cohérence territoriale.

F. Développer le tourisme durable

La révision en 2023 du Schéma Régional de Développement Touristique a mis en exergue différents enjeux environnementaux, économiques et sociaux : évolutions réglementaires de type décret éco-énergie tertiaire, réglementation d'urbanisme, transition environnementale, mobilité durable, communication d'offres durables... Deux priorités ont été identifiées :

- **L'adaptation des offres et services touristiques aux conséquences du changement climatique**
- La **durabilité et soutenabilité du tourisme sur le long terme** (impact sur les ressources naturelles, le climat, la biodiversité ; mobilité décarbonée des flux touristiques ; valorisation de la diversité territoriale ; équilibre entre l'activité touristique et la vie quotidienne des résidents)

La Région Grand Est adapte ses dispositifs de soutien financier aux porteurs de projets touristiques pour favoriser leur prise en compte des enjeux environnementaux et climatiques.

a. Finalisation de la stratégie régionale d'itinérance touristique

2024 a permis de finaliser la **stratégie régionale d'itinérance touristique**, votée en CP.

Au-delà du défi écologique, de la préservation des ressources et de la lutte contre le changement climatique, les destinations touristiques régionales doivent appréhender les **nouvelles attentes** des visiteurs, de moins en moins consommateurs mais soucieux de rencontres et lien social dans le respect de l'environnement. A ce titre, la filière de l'itinérance touristique pédestre, fluviale et cyclable devrait prendre de l'ampleur et constituera une pierre angulaire du développement touristique régional.

La stratégie régionale d'itinérance témoigne d'une approche volontariste et ambitieuse de mutation profonde : mobilités touristiques, transformation d'infrastructures vieillissantes et inadaptées en outils de rayonnement et d'attractivité, en phase avec les aspirations des clientèles et porteurs de retombées économiques. Cette stratégie de développement repose sur :

- L'amélioration de l'infrastructure (pistes cyclables, jalonnement...)
- Le développement de services adaptés le long des itinéraires régionaux (location de vélos, portage de bagages, hébergement à la nuitée...)
- Des efforts de promotion des itinéraires pédestres, cyclables et fluviaux vers les clientèles françaises et étrangères
- L'organisation de la gouvernance de la filière (comités d'itinérance, mobilisation des territoires)

b. Accompagner la transition des filières touristiques phares

Afin d'accompagner le tourisme régional vers la sobriété et la responsabilité environnementale, la Direction du Tourisme a entrepris en 2025 une réflexion sur la **transition environnementale de ses six filières touristiques** (tourisme de mémoire, itinérance, tourisme patrimonial et culturel, œnotourisme et gastronomie, thermalisme et bien-être, tourisme de nature). Pour chacune, il s'agit de :

- Comprendre le contexte global, l'importance et les priorités stratégiques

- Etablir les enjeux de durabilité spécifiques
- Réaliser un état des lieux des initiatives durables déjà mises en place
- Identifier les forces et les axes d'amélioration
- Etablir les domaines d'actions prioritaires en matière de transition durable
- Proposer une feuille de route « transition durable des filières touristiques du Grand Est »

c. Former les agents aux enjeux environnementaux du tourisme

Afin d'assurer une montée en compétence partagée et une culture commune, la Direction du Tourisme organisé des modules de **formation à l'attention de ses agents** sur les enjeux environnementaux et d'adaptation au changement climatique. Des modules énergie, ressource en eau, déchets, économie circulaire et biodiversité, adaptés au secteur touristique, ont été proposés avec l'appui d'intervenants et partenaires.

d. Lancement du deuxième appel à projets « Tourisme Durable »

Suite au succès de la première édition (**sept projets soutenus en 2023 pour une aide de 4,2 M€**), la Région Grand Est initie un **second appel à projets pour un tourisme durable** (CP de janvier 2025).

Il soutiendra des projets touristiques portés par des opérateurs privés ou des syndicats mixtes, exemplaires sur le plan environnemental, d'ampleur et innovants. **Exigence accrue** sur les enjeux environnementaux, obligation faite aux porteurs de viser la certification durable en construction : les projets doivent être exemplaires dans leur implantation, construction et exploitation. Sont requis :

- L'accompagnement d'un bureau d'études environnement dès la phase programmation du projet
- L'inscription dans un processus de certification en construction de type HQE bâtiment durable, BREEAM ou passif, pour une haute qualité environnementale du bâti
- L'inscription dans un processus de labellisation Ecolabel européen en exploitation
- La volonté de favoriser les transports doux pour l'accessibilité au site et les déplacements à l'intérieur du site
- Une politique d'achats durable et en circuits courts
- Une politique favorisant l'emploi et les retombées économiques locales

A. Contractualisation territoriale : les PTRTE au service de l'accélération des transitions

La Région Grand Est est couverte par **93 PTRTE** (pactes territoriaux pour la réussite de la transition écologique) signés progressivement depuis 2020, à l'échelle des intercommunalités ou PÉTR, selon les configurations stratégiques et politiques locales.

Issue de nombreuses concertations, socle de la durabilité des territoires (ODD 11), cette dynamique renforce les coopérations au service des projets des collectivités. Au départ de portée généraliste, le **PTRTE est désormais le cadre de droit commun entre l'Etat, la Région et les Intercommunalités, pour la mise en œuvre du projet de territoire** en cohérence avec la stratégie régionale. En plus des partenaires systématiquement impliqués, d'autres acteurs (agences de l'Etat, Parc Naturel, Banque des territoires, agences d'urbanisme, syndicats porteurs de SCoT, GIP, CEREMA...) peuvent être associés.

2024 a permis un bilan intermédiaire de cette contractualisation : 12 000 projets, 56% portés par des communes, 31% par des intercommunalités. **48% des projets portaient sur des enjeux de cohésion territoriale et sociale, 41% sur la transition écologique.** Environ 1/4 des projets inscrits au PTRTE a bénéficié d'un soutien financier régional.

a. *Les transitions écologique et énergétique, priorité des PTRTE*

En 2025, les COP territoriales organisées dans les territoires ont permis d'aligner les PTRTE avec la feuille de route régionale de Grand Est Région Verte. Avec 18 engagements et 80 actions, ce plan d'action est décliné selon les compétences des collectivités : eau, mobilités actives et sobres, accompagnement de la transition écologique des entreprises, bien vieillir...

Le dialogue entre les parties prenantes permet de prioriser les actions en cohérence avec la stratégie régionale : recyclage de friches industrielles, soutien à des projets de végétalisation, désimperméabilisation des sols en ville et dans les campagnes, sobriété et amélioration de la qualité des eaux, accompagnement de projets d'énergie renouvelable participatifs, hôpital du futur, etc.

b. *Un accompagnement ambitieux*

Le PTRTE contribue à l'engagement actif des acteurs locaux en faveur de la transition écologique et énergétique : structuration des projets, accès facilité aux financements (Climaxion, Fonds vert, dispositifs de la Région éco-ambitieux).

Les projets portés par les collectivités intègrent ainsi davantage de critères environnementaux (sobriété énergétique, achats publics durables et responsables, usages des sols, utilisation de matériaux durables et locaux...). Ils permettent à la Région une meilleure déclinaison locale : par exemple, les PTRTE viennent nourrir la feuille de route du projet LIFE Biodiv'Est. Les territoires les moins engagés dans la transition écologique trouvent dans les PTRTE l'opportunité d'une dynamique partenariale pour définir leurs orientations stratégiques.

L'animation permet de nouvelles réponses aux besoins : **dans les 12 Maisons de la Région, 30 postes ont été créés (développeurs des projets des territoires, chargés de mission LIFE Biodiv'Est, accompagnateurs à la transition énergétique).** Ces agents sont en contact quotidien avec les porteurs de projet, pour définir leurs besoins, orienter vers des financements adaptés, conseiller dans la concrétisation des projets, mettre en lien avec d'autres territoires confrontés aux mêmes problématiques ou avec les partenaires institutionnels de la Région.

c. *Une stratégie contractualisée avec les agglomérations*

Depuis 2021 (2019 à Metz), la Région Grand Est met en œuvre le '**contrat métropolitain**' comme outil de contractualisation avec les intercommunalités et leur ville centre (8 signés à septembre 2025).

En 2024 et 2025, des contrats ont été conclus avec Ardennes métropole, Mulhouse Alsace agglomération et la ville de Mulhouse, l'Eurométropole de Strasbourg, Troyes. Un avenant a été signé avec la communauté urbaine du Grand Reims afin de mettre en cohérence son contrat avec la feuille de route Grand Est Région Verte.

Ces contrats visent à améliorer la **visibilité et lisibilité de l'action régionale de proximité**, structurer et accélérer la transition de ces territoires variés (en partie ruraux pour certains), en identifiant les priorités, projets et financements. Par exemple, le déploiement progressif de services express régionaux métropolitains, l'accompagnement des acteurs de la santé dans la transformation de leurs pratiques, l'accompagnement de filières biosourcées, la gestion des déchets.

Au total, ces différents outils contractuels permettent aux collectivités du Grand Est d'**articuler leurs stratégies en contribuant à une même orientation : faire face aux défis des transitions.**

B. Ruralités : favoriser les innovations territoriales, sociales et environnementales

Faisant suite à une phase de concertation, le **Pacte pour les ruralités** (SP avril 2024) constitue un acte fort et volontariste de la Région. Il vise à faciliter les démarches des décideurs (entreprises, collectivités) et habitants (individuellement, en association) en ruralité, soutenir et valoriser les solutions durables, souvent innovantes, qui y sont développées.

Il comprend une centaine de mesures, dont les objectifs sont les suivants :

- Préserver le cadre de vie dans les territoires ruraux
- Renforcer l'attractivité des territoires ruraux
- Agir pour un environnement préservé et une agriculture de proximité
- Connecter les territoires ruraux et offrir des solutions de mobilité à tous les habitants

Un an après l'adoption du Pacte, 80% des mesures sont lancées. Parmi elles, la préservation de la ressource eau et la sécurisation de son accès, le déploiement du Plan haies (objectif de 4 000 kms), le dispositif « Mon village, espace de Biodiversité », l'accélération du recours au réemploi des matériaux dans tous les secteurs - bâtiment notamment -, le soutien à l'installation de vétérinaires en zone rurale...

Dans ce cadre comme celui du SRADDET, la Région soutient les Pays/PETR du Grand-Est : à des échelles de bassins de vies et d'emplois, ces opérateurs de proximité inscrivent leurs actions structurantes dans le cadre des ODD (notamment ODD17), via la coopération des acteurs (SCOT, PCAET, compétence AOM, etc.).

C. Culture : bonnes pratiques et adaptation des équipements

Pour sa contribution à une éducation de qualité et à l'apprentissage tout au long de la vie, la culture est une composante essentielle d'un développement sociétal durable (ODD 4).

La **stratégie 'culture et développement durable'** est inscrite depuis 2021 dans la feuille de route de la Direction de culture, du patrimoine et de la mémoire. Elle s'appuie sur différentes instances de concertation (COP régionale, planification écologique Grand Est Région Verte, feuille de route Accélération de l'adaptation au changement climatique, groupe de travail 'transitions' du Comité régional des professions du spectacle), et sur l'accompagnement et la formation des professionnels des filières culturelles (livre, cinéma, arts visuels, spectacle vivant, patrimoines). Elle se décline en deux axes : partage des bonnes pratiques, adaptation des dispositifs régionaux.

a. Partager les bonnes pratiques, de l'écoconception au réemploi

Ce travail est mené en interne par la DCPM et en externe avec les porteurs de projets.

L'éco-labellisation, via Eco-Manifestations Réseau Grand Est (EMERGE) des Journées d'histoire régionale (Pont-à-Mousson, mars 2025), du Forum Alentours (Strasbourg, juillet 2025) a permis aux services d'appréhender les enjeux liés à l'évènementiel éco-responsable.

Le réseau des Parcs de matériels, coordonné par l'Agence culturelle, a organisé des rencontres professionnelles sur l'éco-responsabilité à Châlons, Nancy et Sélestat en avril 2025.

Une réflexion est menée avec les acteurs de l'économie circulaire pour identifier les **ressourceries** culturelles capables de s'inscrire dans l'écosystème des acteurs de l'évènementiel, du spectacle et des industries culturelles et créatives.

Le partage d'expériences s'effectue aussi avec des réseaux constitués : la Région participe ainsi au groupe technique dédié aux collectivités du réseau national ARVIVA -Arts vivants, arts durables.

Cette dynamique collective facilite l'approfondissement de l'éco-ambition des dispositifs.

b. Adapter les dispositifs régionaux

2025 a permis de mettre en œuvre les critères d'éco-ambition adoptés en 2024. Les dispositifs d'aides (spectacle vivant, arts visuels, industries créatives, patrimoine, coopération transfrontalière, etc.) incitent les porteurs de projet à la durabilité (diagnostics environnementaux, actions en faveur des mobilités ou de la communication responsable). L'analyse de ces propositions permettra de déterminer les progrès restant à accomplir et l'accompagnement à mettre en œuvre.

Après une cinquantaine de projets accompagnés en 2024, le **fonds Transition Energie Culture** a été évalué en 2025 par le Labo Dino de la DIMAP. Souple, ciblé et accélérateur, le fonds remplit sa mission d'impulsion de la transition énergétique dans le secteur culturel. Une meilleure articulation avec les autres sources de financement, un accompagnement méthodologique renforcé permettraient d'en accentuer les bénéfices. Pour approfondir les autres pistes d'amélioration de l'éco-ambition des dispositifs, un groupe de réflexion a été initié ('club des référents DD' de la DGA Attractivité).

Les échanges se poursuivent aussi avec l'Etat (DRAC), via le **CACTÉ** (Cadre d'action et de coopération pour la transformation écologique), méthodologie nationale déployée par région, afin d'accompagner la transition écologique des structures culturelles soutenues. Des clauses environnementales sont intégrées dans les conventions d'objectifs conclues avec les opérateurs et partenaires culturels, et traduites dans des fiches-action (fiches 'culture durable' dans le cadre de la planification écologique Grand Est Région Verte).

Parmi les autres avancées de 2025 :

– **Chantier mobilités des publics de la culture :**

Suite à l'étude réalisée sur 10 structures représentatives, un groupe de travail (culture, sport, tourisme, mobilités) a examiné les recommandations faites (mise en réseau, développement d'outils de cartographie/traitement de données/autodiagnostic, solutions transférables entre les domaines

touristique, sportif et culturel). Désormais intégré à la planification écologique régionale, ce travail se décline en actions autour des festivals et de l'évènementiel. Une concertation spécifique sera mise en place, avec la participation de la DCPM, pour appréhender les événements générateurs de déplacements (spectacles, festivals, etc.).

- Animation, communication, veille, réseaux et ressources :

L'animation des référents DD de la DCPM a permis de faire émerger différentes thématiques de travail : introduction d'une rubrique « développement durable » au sein de la lettre électronique mensuelle #culturegrandest, adresse générique culturedurable@grandest.fr facilitant le lien avec les structures de terrain. Ces référents DD apportent aussi leur appui à l'accompagnement des filières : par exemple la filière livre avec des webinaires mutualisés et interprofessionnels, la poursuite des bilans carbone des manifestations littéraires, le financement d'expérimentations.

Des formations en interne (webinaire EMERGE en mars 2025), la participation à des webinaires de réseaux professionnels, plusieurs rencontres professionnelles ont permis de mettre en avant la thématique « culture et développement durable » : Forum national France Festivals en mars 2025 à Reims, Rencontres internationales de l'écologie pour le livre en avril 2025 à Strasbourg, Rencontres nationales ARVIVA en novembre 2024 à Metz, Rencontre professionnelle transfrontalière (Rhin supérieur) en décembre 2024 à Bâle sur la durabilité dans le secteur culturel.

D. La transition numérique durable des territoires

Suite au déploiement du très haut débit pour une couverture quasi-totale des territoires de la région, et au soutien en ingénierie des EPCI engagés dans des parcours de transformation de leurs usages numériques, la Région poursuit ses objectifs de **démocratisation de l'accès au numérique et de développement de nouveaux usages**. Elle renforce son action auprès des collectivités et entreprises (sensibilisation, animation, montage d'opérations collectives, conseil de premier niveau).

Un ambassadeur du 'numérique responsable' (durable, inclusif) a été recruté à cette fin en septembre 2025 (DITS, service Ingénierie, Planification et Usage du numérique), dans le cadre du **programme national 'Alt Impact'** porté par l'ADEME, le CNRS et l'INRIA au titre des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE). Alt Impact vise à construire des trajectoires durables, tenant compte des enjeux locaux ; il donne à la Région Grand Est, l'un des quatre territoires pilotes, l'opportunité de renforcer la sobriété numérique dans les territoires.

Ce programme 'Numérique Responsable' articule :

- Un parcours adapté aux collectivités et entreprises, en veillant à l'équilibre des ambitions environnementales, numériques et sociales
- Des synergies avec les démarches existantes (numérique, environnement)
- La structuration des relais territoriaux et des collaborations avec les acteurs clés
- L'intégration des partenaires spécialisés.

La Région jouera un rôle stratégique pour animer, structurer et promouvoir cette thématique, avec les acteurs économiques, institutionnels, recherche publique, associatifs et territoriaux.

E. Tiers-Lieux, une nouvelle dynamique collective

Les tiers-lieux sont les nouveaux lieux du lien social et des initiatives collectives. Ces espaces d'hybridation des activités, ancrés dans les territoires, ouverts à tous, permettent de se réunir, travailler, collaborer, acquérir des savoirs et des compétences, expérimenter ou innover grâce au

déploiement du numérique. À l'heure des grandes transitions démographique, numérique, écologique et productive, les tiers-lieux sont localement porteurs de dynamiques structurantes.

La Région accompagne les tiers-lieux, qui contribuent à construire l'économie et la société de demain. En coordination avec l'Etat (ANCT, Préfecture de Région), elle en soutient près d'une centaine et a établi un partenariat avec le Réseau régional des tiers-lieux en Grand Est pour pérenniser leur développement.

Quelques chiffres :

- 156 tiers-lieux emploient des salariés en CDI : 700 ETP en 2024)
- les tiers-lieux membres du Réseau régional génèrent 40 M€ de chiffre d'affaires
- 116 tiers-lieux accueillent chaque jour des personnes sans activité professionnelle
- 74 tiers-lieux disposent d'un atelier de fabrication qui contribue à relocaliser la production
- 70 tiers-lieux sont engagés dans l'économie circulaire et le réemploi de matériaux
- 40 tiers-lieux du Grand Est hébergent un service public
- En moyenne, chaque tiers-lieu a développé 16 partenariats locaux

La Région a lancé en juin 2025 un nouvel appel à projets, pour :

- Soutenir le développement et l'ancrage des tiers-lieux sur l'ensemble des territoires du Grand Est
- Renforcer leur maillage régional dans une logique de mise en réseau
- Permettre la montée en gamme des activités et des offres de services sur des sujets d'intérêts collectifs ou répondant à des besoins peu ou mal couverts à l'échelle du territoire.

A. Les Maisons de la Région : cohésion, équité et efficacité au plus près du terrain

La proximité est un enjeu prioritaire de la Région : ses douze Maisons relaient ses ambitions de développement dans les territoires et accompagnent usagers, porteurs de projet, collectivités, entreprises et associations, au plus près de leurs besoins. Les politiques et dispositifs régionaux sont déployés en fonction des caractéristiques des territoires, pour favoriser les dynamiques de coopération et les initiatives locales.

Pour faire face aux défis climatique et écologique, les Maisons de Région interviennent dans quatre domaines : la construction et maintenance du patrimoine régional ; la vie des lycées ; le développement territorial ; les transports. Elles y déclinent les stratégies régionales en faveur du développement durable (Grand Est Région Verte, Pacte pour les ruralités).

De nombreux **projets exemplaires** ont été réalisés en 2025 :

– Commune d’Epernay (51)

Equipped de logements sociaux (bailleur social Plurial) en panneaux solaire thermique pour la production d’eau chaude sanitaire.

– Commune de Fontenoy-la-Joûte (54)

Réhabilitation en vue d’une maison multi-services : approche « PassiveHouse », matériaux biosourcés, chauffage géothermique, gestion intégrée des eaux de pluie, jardin ouvert au public.

– Commune de Ménil la Horgne (55)

Projet d’autoconsommation collective innovant, couplant solaire photovoltaïque et stockage gravitationnel hydraulique, dans un objectif d’autonomie énergétique.

– Commune de Durningen (67)

Système géothermique de chauffage et rafraîchissement pour la mairie, la salle socioculturelle, l’atelier et la micro-crèche.

– Commune de Pierrepont sur l’Arentele (88)

Redynamisation du centre village par des espaces publics adaptés aux enjeux ruraux et climatiques (matériaux, végétalisation, désimperméabilisation).

B. Les indispensables partenariats transfrontaliers et internationaux (ODD 17)

Pour la première région de France en termes de linéaire frontalier et au regard de son passé, les relations transfrontalières, européennes et internationales sont des évidences. Interconnexion des territoires, gestion des ressources naturelles, communautés humaines, formations sont autant de défis à relever.

a. Coopération transfrontalière

L’agenda 2030 pour le développement est au cœur de la coopération transfrontalière institutionnelle. Les groupes de travail du Sommet des Exécutifs de la Grande Région ou de la Conférence du Rhin supérieur permettent l’échange de bonnes pratiques et la cohérence des politiques publiques en matière d’aménagement durable du territoire, de gestion des ressources naturelles (eau, biodiversité), d’accélération de la transition énergétique.

La Conférence du Rhin supérieur (CRS) a ainsi adopté en décembre 2024 sa **Stratégie transfrontalière sur le climat et l’énergie pour la Région Métropolitaine trinationale du Rhin supérieur (RMT)**,

actualisée par son groupe d'experts Climat et énergie avec le soutien des piliers Sciences et Économie. **Douze projets** (photovoltaïque, géothermie, hydrogène, stockage du carbone, économie circulaire) seront mis en œuvre dans les prochaines années. Côté Grande Région, le colloque énergie et hydrogène (octobre 2024) a mis en valeur les énergies renouvelables.

Les **coopérations avec le Bade-Würtemberg sur la bioéconomie** se sont approfondies via une Learning Expédition (février 2025) et un courrier commun à destination de la Commission Européenne (septembre 2025). Grand Est-Europe, représentant la Région et 22 autres acteurs institutionnels du Grand Est auprès de l'Union européenne, s'est attaché en 2024 à la **mobilisation de leviers européens** pour accélérer les investissements dans la bioéconomie (3^e édition du Forum Rhin/Meuse en janvier 2024 co-organisé par GE-Europe et la Représentation du Land Bade-Wurtemberg auprès de l'UE).

b. Coopération internationale

Plus largement, les 17 ODD couvrent des domaines propices à la coopération internationale : lutte contre la pauvreté et la faim, amélioration de la santé, de l'éducation, de l'égalité des sexes, de l'accès à l'eau potable et de l'assainissement, travail décent et croissance économique, industrie, innovation, réduction des inégalités, lutte contre le changement climatique. La Région Grand Est oriente ses actions de coopération internationale en fonction d'**accords et de chartes**, alignés sur ses politiques européennes et transfrontalières. Elle soutient financièrement des initiatives de la société civile pour les populations vulnérables et participe à des opérations d'urgence humanitaire.

La coopération internationale permet de mobiliser des ressources humaines, techniques et financières indispensables à la mise en œuvre des projets. La Région Grand Est est membre d'organismes internationaux permettant le partage de problématiques, d'expériences, la visibilité des actions entreprises. Elle bénéficie du soutien du Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères, des Agences de l'Eau, de l'Agence Française de Développement pour certains projets.

Parmi ceux-ci :

- Le soutien aux initiatives de développement en agroforesterie en Basse Casamance au Sénégal
- L'appui à la mobilisation et à la diversification des ressources financières des collectivités partenaires au Togo, Bénin et Sénégal
- L'appui à la régionalisation et au renforcement de la gouvernance locale et de la décentralisation en Région Centrale au Togo
- L'aménagement urbain et la transition numérique au Maroc.

La coopération engagée avec l'Ukraine illustre la volonté de la Région Grand Est d'y contribuer à la résilience, à la solidarité et à la reconstruction.

Volet important de la stratégie régionale, la solidarité internationale et l'éducation au développement, conduisent la Région à soutenir des projets pour **l'éducation, la santé, l'agriculture, via trois appels à projet** depuis 2024.

Parmi ces 67 projets d'associations et ONG régionales :

- L'implantation d'un système d'irrigation pour une permaculture et le soutien à la mise en place d'un forage pour le complexe scolaire du village de Zoatoupsi au Cameroun
- Le renforcement de l'enseignement des sciences dans trois lycées à Madagascar : 'Du tableau noir à la classe numérique interactive'
- Des outils d'apprentissage pratique pour les sage-femmes et pharmaciens des écoles de Gaur et Jiriau Népal
- L'appui à la valorisation des déchets plastiques et organiques dans la commune Golfe 1 au Togo
- La promotion de la lecture au sein de l'Espace Yaro à Pointe-Noire en République du Congo
- La plantation agroécologique au service de la sécurité alimentaire et de la reproduction d'insectes dans le village de Borek au Laos
- L'appui aux projets de création d'activités économiques portés par des femmes de la ville d'Ali Sabieh à Djibouti.

D. Transport de voyageurs : d'importants efforts pour verdir le parc de la Région

a. *La décarbonation du parc matériel roulant ferroviaire*

- **Des défis importants à relever**

L'évolution écologique du parc régional de matériel roulant nécessite du temps. Les trains roulant au Diesel ou bimode représentent, au 1^{er} septembre 2025, plus de 55% du parc de matériel moteur du Grand Est (193 engins sur 351). Or les **matériels roulants ont des durées de vie supérieures à 40 ans**, avec une étape de maintenance majeure à mi-vie (15 à 20 ans). Cette dernière, durant laquelle le matériel est immobilisé sur une durée longue, donne l'opportunité d'engager des travaux lourds de modernisation, en particulier en intégrant certaines opérations à visée environnementale (notamment pour le parc thermique). Sinon, la continuité du service public permettant la mobilité des personnes et des biens nécessite l'exploitation continue, la maintenance et la rénovation du matériel existant. Le **verdissement total du parc de matériel roulant ferroviaire paraît donc probable à l'horizon 20250**.

- **Une démarche de décarbonation fermement sur les rails**

La réussite d'une transition énergétique s'appuie sur l'anticipation des avancées technologiques et des opportunités de verdissement. La Région teste plusieurs options, dont l'accompagnement de solutions émergentes :

- Installation de **dispositifs écologiques** sur les trains AGC et TER2NNG dans le cadre de leur rénovation majeure entre 2021 et 2031 (coût total : 614 M€ HT). Les améliorations comprennent la gestion de la climatisation en fonction de l'occupation (sonde CO₂), l'ajout de filtres à particules et du système EcoPark qui éteint une partie des moteurs thermiques en stationnement prolongé. Cette rénovation, décidée en 2021, a démarré en 2023.
- Participation aux **expérimentations de verdissement** pouvant présenter des applications en Grand Est, notamment le développement du démonstrateur **Régiolis hybride**, rendant possible leetrofit des moteurs de trains, à hauteur de 3 M€.
- Participation à l'expérimentation du **Régiolis H₂**, avec l'acquisition de 3 rames H₂ pour un montant de 59 M€. Les premières conclusions tendent à montrer que cette technologie n'est pas encore tout à fait viable pour le ferroviaire.
- **R & D sur des solutions innovantes de trains légers à batteries**, afin de développer une filière de matériel roulant ferroviaire propre et adapté aux Lignes de Desserte Fine du Territoire (à l'instar des concepts « Draisie » et « TELLi », trains légers à batteries).
- Réflexion sur le verdissement de la flotte d'AGC thermique (59 rames) et bimode (15 rames) du Grand Est, équipés de moteurs aux normes anciennes, notamment par l'utilisation de **biogaz**.

b. *L'électrification des lignes ferroviaires à fort trafic*

Sur le territoire du Grand Est, la ligne 4 Paris – Mulhouse (490 km dont 400 km non électrifiés) dans sa **section la plus chargée** (jusqu'à Troyes) va bénéficier de l'électrification. Une 1^{ère} phase a été mise en service en 2022 (de Gretz à Nogent-sur-Seine, 72 km), permettant d'exploiter immédiatement la fonction bimode des rames automotrices Coradia Liner et de réduire de 18% le parcours non-électrifié.

La seconde tranche (de Nogent-sur-Seine à Troyes, 56 km) est en cours : après l'installation de bases de travaux à Romilly-sur-Seine, les études ont été rendues en juin 2024. Des travaux de nuit, avec une fermeture de 3 mois de la mi-juin à la mi-septembre en 2025, 2026 et 2027, permettront une mise en service de l'électrification complète sur Paris – Troyes en décembre 2027, soit une **exploitation électrique sur 45% du trajet Paris – Mulhouse**.

c. Le verdissement des cars interurbains : un achat public engagé

La commande publique constitue un levier important pour le verdissement du parc de cars Fluo :

- 91 % des véhicules appartiennent à 84 sociétés de transports privés
- 9 % des véhicules appartiennent à la Région au sein des deux structures publiques régionales (hors sous-traitance).

Le **parc régional total est composé à 97% de véhicules à faibles et très faibles émissions**, grâce à la politique d'achat régionale qui prévoit :

- Un socle environnemental obligatoire imposant que les véhicules soient équipés des moteurs de dernières générations diesel EURO VI (69,5 % du parc à date)
- Une incitation à la mise en place de véhicules à motorisations alternatives au diesel qui sont valorisés dans les critères de notation des appels d'offres.

Les deux structures publiques (RDTA et CTBR) ont engagé depuis 2021 le renouvellement d'une partie de leur parc en motorisation GNV reconnue VFE : **91 autocars en 2025**.

La Région va donc plus loin que le calendrier imposé par la loi de 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (désormais, tous les renouvellements de marchés régionaux prévoient 100 % de véhicules à faible émission).

E. Accroître le report modal des voyageurs et des biens

a. Un service public complet de mobilité, alternative à la voiture individuelle

• **Le transport routier interurbain de voyageurs : un levier de report modal**

L'exécution des lignes de transports scolaires et interurbaines régionales est assurée par 84 sociétés de transport privées (au travers de marchés publics et concession de services publics), deux structures publiques (RDTA et CTBR) et six régies locales de transport. 3 200 véhicules (y compris réserve), allant d'une capacité de 9 à 70 places, sont engagés quotidiennement sur le réseau routier FLUO, assurant l'emport de 47 000 usagers commerciaux et plus de 186 000 scolaires.

• **Un choc d'offre, levier de décarbonation : le déploiement du REME**

La Région Grand Est a en 2023 assuré chaque jour 240 000 voyages avec 1900 TER.

L'offre ferroviaire s'est principalement enrichie par le déploiement du **Réseau Express Métropolitain Européen de Strasbourg (REME) : 450 trains supplémentaires en semaine et 120 trains supplémentaires le week-end**. Projet ambitieux, issu d'une étroite collaboration entre la Région et l'Eurométropole de Strasbourg, en lien avec d'autres partenaires, le REME repose sur la complémentarité des modes de transport (train, tram, bus et cars express) et permet une desserte renforcée des territoires bas-rhinois. Sa mise en place par étapes permet améliorations et ajustements. La régularité des circulations a pu ainsi être améliorée, la capacité à se rétablir en cas d'imprévus vérifiée. Après dix-huit mois, **la fréquentation a augmenté de 15 à 20 % selon les lignes**. Le volet routier du REME, en cours de structuration, proposera une offre en augmentation sur de nombreuses lignes, en complémentarité de l'offre ferroviaire.

• **Un travail pour la structuration des SERM**

Dans un contexte de mobilités contraintes et avec des enjeux importants de report modal, les **projets de services express régionaux métropolitains (SERM)** apportent une réponse officielle alternative à la voiture individuelle, conjuguant des travaux sur la gouvernance, le financement et l'augmentation de l'offre autour des principaux pôles urbains. Les **SERM de Strasbourg, Mulhouse-Bâle et Lorraine-Luxembourg** doivent permettre des solutions globales de mobilité s'appuyant sur les trains et les cars express, complétés par d'autres modes de transport (dont un réseau cyclable dense). Ils assureront une interconnexion élevée grâce aux pôles d'échanges multimodaux et proposeront des services simplifiant la vie des usagers.

Cet engagement du Grand Est dans la démarche SERM impulsée par la loi du 27 décembre 2023 a conduit au lancement d'une mission de préfiguration cofinancée par la Région et l'État, par une équipe dédiée (Société des Grands Projets, SNCF Réseau et SNCF Gares & Connexions). Après la labélisation de 3 projets en juin 2024, les travaux sont en cours pour **l'obtention du statut** de SERM. Il s'agit d'ici à fin 2025 de finaliser les schémas d'ensemble, poser les bases des gouvernances et des plans de financement. Une dynamique est aussi lancée autour d'un projet de **SERM à Reims**.

b. Le soutien aux nouvelles mobilités

• **Le déploiement du plan vélo**

La mise en œuvre du plan vélo régional 2022-2028 (31 actions) s'est poursuivie en 2025, avec de premiers résultats :

- En soutien aux schémas directeurs locaux, le dispositif d'aides aux études a permis, depuis mars 2023, de soutenir 14 plans vélo des territoires et 4 études de faisabilité d'aménagements.
- Le soutien au **développement du réseau cyclable** du Grand Est a été renforcé par la mise en place, début 2025, d'un dispositif commun avec l'Etat (volet mobilités du CPER Grand Est). Des aides pour un montant de 1 225 200 € ont été attribuées pour l'aménagement de **50 kms de linéaire** sur des axes stratégiques (Véloroute 52 Paris Strasbourg, Véloroute 50 Voie Bleue, ou EuroVelo 5 Via Romea).
- La Région a accompagné des projets visant à développer les **équipements et services aux touristes à vélo** le long des itinéraires phares du Grand Est.
- Le dispositif de soutien à la création d'**aménagements et d'équipements cyclables** pour la mobilité du quotidien (10€/habitant) a donné lieu à 60 aides pour un montant de 6,3 M€ (45 aménagements cyclables, 15 équipements vélos). Environ 1/3 des projets bénéficie d'un bonus environnemental (efforts du maître d'ouvrage), 1/3 des collectivités soutenues d'un bonus ruralité (bonus cumulables).
- Pour aider la population à s'équiper en **vélos spécifiques**, un dispositif de soutien à l'acquisition avait été adopté en juin 2023 : aides à l'acquisition d'un handicycle (jusqu'à 3000€), d'un vélo-cargo (500€), pour l'ajout d'une assistance électrique (200€). Près de 1030 demandes de financement recevables ont été adressées à la Région depuis septembre 2024 : 900 pour les vélo-cargos et longtails, 60 pour les kits de conversion, 70 aides pour les handicycles. Ce dispositif a rempli son rôle d'accélérateur dans un contexte post-covid d'évolution de la mobilité et d'augmentation du coût des carburants. L'essor de la pratique est désormais notable, le besoin d'amorçage moindre, le coût de ces équipements en baisse, d'autres aides sont proposées par les collectivités locales : la Région circonscrit donc ce dispositif en 2025 aux handicycles.
- Pour promouvoir les mobilités actives auprès des lycéens, la Région leur propose de participer au **défi 'Au lycée, j'y vais autrement !'** : en mai, ils sont invités à opter pour la marche ou le vélo pour leurs trajets domicile-lycée, et sensibilisés à l'écomobilité, la sécurité routière, aux bienfaits de l'activité physique. Des animations (ex : contrôles techniques des vélos) sont proposées. En 2025, **15 lycées du Grand Est ont participé, soit plus de 14 T de CO₂ économisés.**

- Dans le cadre du plan de vie de campus et des talents, la Région s'engage au financement de 2 000 **vélos loués pour une longue durée aux étudiants**, à des tarifs modérés.

- **Le soutien du transport à la demande (TAD)**

La Région soutient financièrement une douzaine d'intercommunalités pour la mise en place d'offres de TAD d'intérêt majoritairement local, en Haute-Marne, Meurthe-et-Moselle et Bas-Rhin. Pour pérenniser ou consolider ces offres, faciliter leur essaimage comme composante du service public de transport pour tous, la Région a adopté en juin 2024 un dispositif unifié de soutien en matière de TAD, à l'attention des communautés de communes. 2 nouveaux territoires bénéficient d'un soutien dans les Vosges. Les nouveaux critères d'intervention de la Région assurent la création et l'existence de services de transport accessibles à tous, plus visibles et connectés aux autres offres de transport grâce à un maillage fin de points d'arrêts. Les nouvelles conventions signées en 2025 feront l'objet d'un bilan début 2026.

c. Simplifier la vie des usagers

- **Des investissements sur les pôles d'échanges multimodaux**

Le soutien de la Région aux pôles d'échanges multimodaux (dispositif DIRIGE) s'est poursuivi par le financement de l'aménagement de 8 points d'arrêts ferroviaires en 2024, avec une enveloppe globale de 11,34 M€. Ces investissements améliorent l'intermodalité car-train, et encouragent le report vers d'autres solutions que la voiture individuelle (plus de 260 places de stationnement voitures et de 100 places de stationnement vélos sécurisés créés).

- **Un calculateur d'itinéraires enrichi**

Le site et l'application Fluo, dont les **nouvelles versions** ont été lancées en avril 2024, poursuivent leurs évolutions pour **mieux répondre aux besoins des usagers** des transports en Grand Est. Parmi les modes de déplacement proposés dans les solutions d'itinéraires, les 'modes alternatifs' (covoiturage, vélo libre-service) sont maintenant disponibles. Les utilisateurs ayant enregistré leurs arrêts et lignes en favoris sont alertés en cas de perturbation et, depuis avril 2025, la boutique en ligne est accessible sur le site pour plusieurs réseaux de cars Fluo. L'usage de ces services numériques continue de progresser : +53% sur le site Fluo entre septembre 2024 et juin 2025.

- **Un nouveau tarif groupe et la reconduction du pass Grenzenlos**

Afin de rendre attractifs les déplacements en train et car le week-end, pour les petits groupes et familles, la Région a lancé **le Pass Groupe Week-end** le 1er juillet 2025. Pour 40 € la journée, 2 à 5 personnes peuvent voyager en illimité sur l'ensemble du réseau Fluo régional, y compris les lignes 1 et 4 vers Paris, les samedis, dimanches et jours fériés.

Lancé en 2024, le **Pass Grenzenlos** ('sans frontières') permet aux moins de 28 ans de voyager sans limite sur le réseau régional Fluo (trains et cars) et dans les trois Länder allemands voisins. A 29€ par mois en juillet et août 2025, il a rencontré un **franc succès** (28 879 pass vendus, 39% de plus qu'en 2024). La Région et ses partenaires allemands prévoient de reconduire en 2026 cet engagement, qui facilite la mobilité transfrontalière des jeunes tout en privilégiant des modes de transport responsables.

d. Un soutien important au fret ferroviaire et fluvial, pour lutter contre le changement climatique

Le Grand Est est irrigué par **454 kms de lignes capillaires fret** (voies ferrées locales dédiées au seul trafic de fret) supportant un trafic annuel de 5 millions de tonnes de produits en vrac et marchandises. Depuis 2015, malgré les actions volontaristes de la Région en accompagnement de l'Etat, ce réseau s'est contracté fortement (629 km en 2015, 567 km en 2018).

Près de **170 embranchements ferrés actifs (Installations Terminales Embranchées - ITE)** sont référencés sur ces lignes. Ces ITE sont stratégiques pour le développement du fret ferroviaire. Elles permettent la desserte ferroviaire directe de sites d'activité économique (industries, silos, carrières), en évitant les ruptures de charges, obstacles majeurs à la compétitivité de ce mode de transport. Suite à décision favorable de la Commission européenne en matière de régime d'aide, un nouveau dispositif d'aide pourra à l'automne 2025 soutenir ces investissements, pour lequel une participation régionale de 4M€ est ainsi inscrite au volet Mobilités du CPER.

Les démarches de la Région pour accompagner SNCF Réseau et l'Etat dans la préservation du réseau local stratégique ont conduit à proposer un **dispositif d'intervention régional stabilisé : CAPFRET**, afin de donner de la visibilité aux chargeurs et de renforcer l'attractivité des secteurs desservis. Il accompagne financièrement les projets de régénération des lignes capillaires fret du Grand-Est. Sur 2016-2024, la Région a soutenu pour 41,4 M€ des projets dont le montant s'établit à 143,7 M€.

Au travers du volet mobilités du CPER 2023-2027 signé en avril 2025, l'Etat et la Région poursuivent leur soutien commun au fret et à ses infrastructures : un nouveau montant de travaux (133 M€) est prévu pour la remise en état de ces lignes capillaires fret, dont 36,5 M€ de nouvelle participation régionale. En 2025, 12 tranches de travaux ont déjà été soldées (Saint-Louis – Huningue, Coolus-Luyères, Voie Sud du PAS, Xeuilley – Pont-Saint-Vincent, Troyes – Polisot, Pont-Saint-Vincent – Rosières-aux-salines, Neufchâteau – Gironcourt, Amagne – Voncq, Crêtes préardenaises et pays rethélois), pour un financement régional de 6,22 M€.

La Région soutient également le fret fluvial, que ce soit à travers son engagement dans la gouvernance des ports, ou via le CPER.

F. Décarbonation et report modal : les agents de la Région aussi

a. Plan Mobilité de la Région : 2024, une année bien remplie !

En 2021 la Région a lancé un **Plan de Mobilité Employeur** pour mieux connaître, organiser, faciliter et optimiser l'ensemble des déplacements de ses agents (flux domicile-travail et déplacements professionnels). 14 actions sont évaluées afin d'orienter au mieux les priorités d'intervention sur chaque site.

Cet outil de gestion des déplacements s'appuie sur une **communication dynamique** (newsletter) et des animations visant à réduire les émissions carbone des trajets. Une communauté interne 'Entraides et Plan de Mobilité', avec l'aide de Manag'Est, valorise auprès des agents une autre approche des mobilités (partage d'expériences, veille juridique et technique...). Le défi vélo, les ateliers de réparations vélos, les sessions de découverte des nouveaux véhicules électriques suscitent l'engouement de nombreux agents et les encouragent à un usage quotidien. Tous ces **temps forts** (dont les sessions d'accueil mensuelles des nouveaux arrivants) permettent la diffusion de messages et des bonnes pratiques d'optimisation des déplacements. Le Plan de Mobilité et sa mascotte « Mobiloo » sont aujourd'hui des vecteurs reconnus.

Le 'bouquet de solutions de mobilité' proposé aux agents (véhicules de service en autopartage, vélos de service, carte Simplificités pour l'usage professionnel du TER Fluo Grand Est, compte professionnels et privé-pro auprès de la coopérative CITIZ historiquement présente en Grand Est, forfait Mobilités Durables, prise en charge de l'abonnement de transport à 75% pour les déplacements domicile-travail) encourage l'intermodalité et les déplacements peu impactants.

b. Verdissage du parc automobile de la collectivité

La collectivité a renouvelé pour la période 2024-2027 sa feuille de route pour son parc automobile, mettant l'accent sur le **verdissage de la flotte de véhicules de service et l'électromobilité** (véhicules et recharge électrique avec service de monétisation à venir en 2026).

Le 'bouquet de solutions de mobilité' proposé aux agents a permis de **réduire de plus de 14% le parc automobile en 4 ans** sans impacter la qualité de service et la présence sur le terrain. L'outil de gestion de flotte permet de déployer le covoiturage professionnel, des habitudes nouvelles se créent pour optimiser les déplacements entre collègues. **L'empreinte carbone du parc automobile a été réduite de près de 58% en 4 ans.**

Ces évolutions s'appuient également sur une logique de revente aux enchères des véhicules âgés (+ de 8 ans) ou fortement kilométrés (> 180 000 kms) : une source vertueuse de recettes après amortissement des biens, puisque ces véhicules sont remplacés par des hybrides ou électriques selon le cadre réglementaire du verdissage des flottes des collectivités.

DEFI 8 – PRESERVER ET VALORISER DURABLEMENT LES RESSOURCES NATURELLES ET RESTAURER LA BIODIVERSITE

Ce défi impliquant différentes politiques publiques régionales fait écho à plusieurs Objectifs du Développement Durable (notamment ODD 12 à 15).

A. La feuille de route d'accélération de l'adaptation au changement climatique

En matière d'adaptation au changement climatique, la Région se mobilise notamment pour :

- Déployer la **feuille de route régionale d'accélération de l'adaptation au changement climatique**
- Rechercher à cette fin des **moyens** complémentaires, notamment via sa candidature à l'appel à projet 2024 du programme européen Life, intitulée **Life ADAPT'EST**.

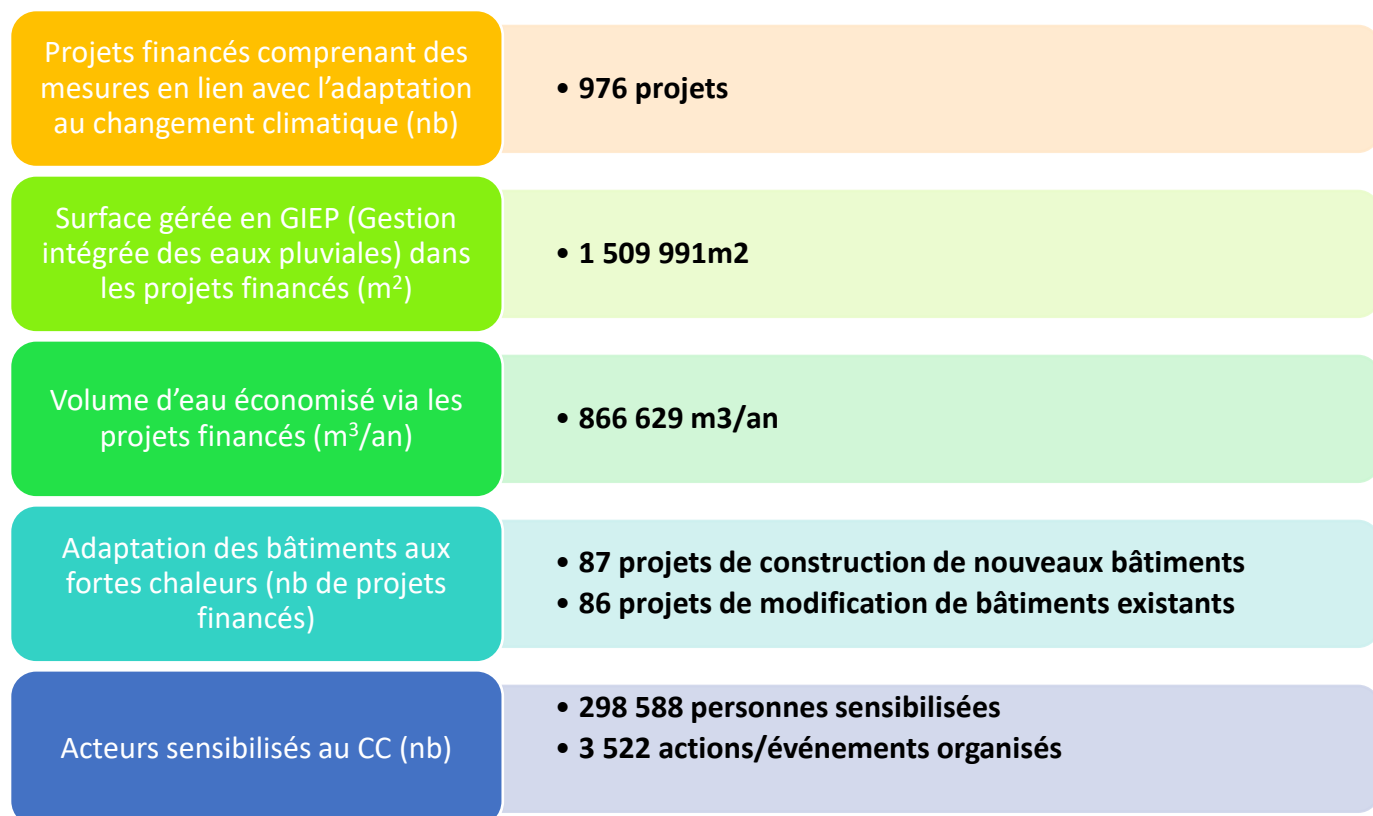
Au 30 juin 2025, **80% des 45 actions** relevant des domaines d'intervention de la Région (aménagement du territoire, santé, agriculture, eau, énergie, climat, économie circulaire, biodiversité, forêt, massif des Vosges, transport, économie, innovation, recherche, formation, tourisme, culture, lycées, rayonnement transfrontalier, Europe et international) **sont engagées**. Leur taux de réalisation global est de 33%.

Parmi les avancées notables entre octobre 2024 et septembre 2025 :

- Le **renforcement des objectifs et règles** concourant à l'adaptation au changement climatique lors de la modification du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).
- La préparation du lancement d'études structurantes :
 - o **Etude sur les potentiels d'économie, infiltration, transfert et stockage d'eau** afin de quantifier les besoins (2050-2100 en eau) selon les usages (milieux aquatiques, eau potable, industrie, agriculture, tourisme...) et les principales infrastructures à créer ou renforcer (nappes phréatiques, canaux, réservoirs...) (Action 25)
 - o **Etude cadre sur les sols** pour cartographier la réserve utile des sols au niveau régional et mieux connaître leur fonction d'éponge (Action 24)
- Le cadrage de l'**observatoire régional de l'eau**
- La poursuite des dispositifs régionaux et européens ainsi que des démarches intégrant la prise en compte des enjeux et solutions d'adaptation : Sylvacctes, IPAGE Elevage, AMI Tourisme durable...
- L'accompagnement de 41 entreprises (au 1^{er} août 2025) dans la réalisation d'**audits hydriques** pris en charge par la Région dans le cadre du Parcours de transformation des entreprises. Ces entreprises relèvent de secteurs vulnérables au manque d'eau (métallurgie, textile, agroalimentaire, bois principalement) (Action 10).
- L'organisation de plusieurs événements : **Rencontres régionales de l'eau** (350 participants en octobre 2024 au lac de Madine, sur le thème : "il n'y a plus de saisons ! Comment sécuriser tous les usages de l'eau ?"); Rencontres locales de l'eau, valorisant des réalisations exemplaires et solutions d'adaptation ; visites inspirantes lors de ces rencontres et des journées biodiversité en mai et juin 2025 ; webinaires pour les acteurs du sport ; interventions et participation à des concertations locales, notamment lors des COP départementales ; élaboration du **Plan d'adaptation du Massif des Vosges**.
- Le renforcement des partenariats et de nouvelles **collaborations** dans le cadre du projet Life, et plus largement avec les acteurs de la recherche (renouvellement du soutien au Pôle de compétitivité Hydréos, accompagnement de chaires dédiées), du bâtiment et de l'aménagement (Cerema avec les équipes Mobilité et Lycées, Réseau Envirobat...).

Les indicateurs de la politique d'adaptation au changement climatique de la Région, renseignés depuis le 1^{er} janvier 2025, permettent de s'assurer de sa cohérence et d'en évaluer les résultats. Ils rendent visibles les différentes contributions régionales (50 dispositifs issus de 8 Directions). Au premier semestre 2025, la Région a accompagné 976 projets en lien avec l'adaptation au changement climatique.

Synthèse des indicateurs de la politique d'adaptation au changement climatique de la Région Grand Est - 1^{er} janvier 2025 au 30 juin 2025



Dispositifs régionaux finançant le plus de projets liés à des mesures d'adaptation au changement climatique – 1^{er} janvier 2025 au 30 juin 2025 (Top 5)



Le travail conduit depuis 2024 a mis l'adaptation au changement climatique à l'agenda des services, notamment par l'élaboration collective d'une nouvelle candidature régionale au programme européen Life : **soumis à la Commission européenne en mars 2025, Life ADAPT'EST a reçu son évaluation favorable.**

Le projet Life ADAPT'EST en synthèse

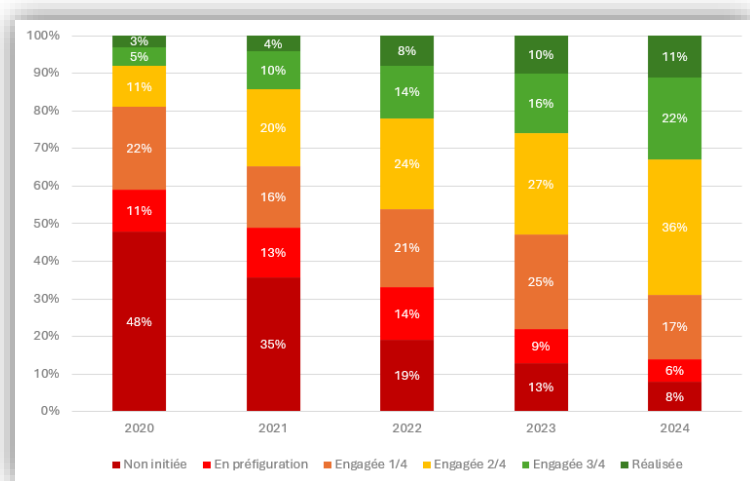
- Durée : **9 ans** (1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2034), déploiement en 3 phases
- **30 partenaires**
- Moyens : **26 M€** (frais de structure compris) dont 60% de financement européen, **26 ETP**
- 9 'Work Packages', **43 actions** ciblant les secteurs (agriculture, forêt, gestion de l'eau, infrastructures, bâtiment) et les populations vulnérables, avec des impacts significatifs attendus pour le territoire
- Dont 25 actions portées par la Région pour :
 - o La gestion, suivi et secrétariat de la gouvernance du projet,
 - o L'exploitation des résultats dans les politiques, schémas et dispositifs régionaux, leur transfert et répliquabilité, notamment dans le cadre de coopérations transfrontalières
 - o Le suivi et la mobilisation de fonds complémentaires pour la massification des solutions développées
 - o Le suivi et la connaissance des risques climatiques, leur partage auprès des acteurs et territoires (observatoire de l'eau)
 - o L'accompagnement des entreprises dépendantes de la ressource en eau et des usagers de l'eau vers des solutions sobres (audits hydriques), le stockage et la rétention de l'eau dans les sols et les infrastructures
 - o L'accompagnement des territoires dans la protection de leurs populations (démarches d'urbanisme favorable à la santé, mobilisation des communes du massif des Vosges, ingénierie d'intervention lors de catastrophes naturelles...)
 - o L'adaptation des mobilités, avec une ingénierie nouvelle et dédiée.
 - o L'expérimentation de l'intégration des risques climatiques lors de rénovation énergétique (30 bâtiments dans le cadre de Climaxion, lycées)
 - o Le développement d'une culture du risque, de la sobriété hydrique et de la résilience à travers des actions de communication variées, la création d'outils pédagogiques (maquette,

Enfin, l'année 2024 a été mise à profit pour l'actualisation de la Feuille de route, en particulier sur l'adaptation des mobilités. Cette actualisation sera présentée à la séance plénière de novembre 2025.

B. La stratégie régionale pour la préservation de la biodiversité

La **Stratégie Régionale Biodiversité** (SRB), cadre d'intervention pour 2020-2027, est portée par le Collectif Biodiversité (Région Grand Est, DREAL, Office Français de la Biodiversité, Agences de l'Eau Rhin-Meuse, Seine-Normandie et Rhône-Méditerranée-Corse). Elle identifie 36 défis prioritaires pour préserver et reconquérir la biodiversité en Grand Est ; une feuille de route précise les 195 actions à déployer d'ici 2027. **En 2024, l'avancement était de 51%** (43% en 2023).

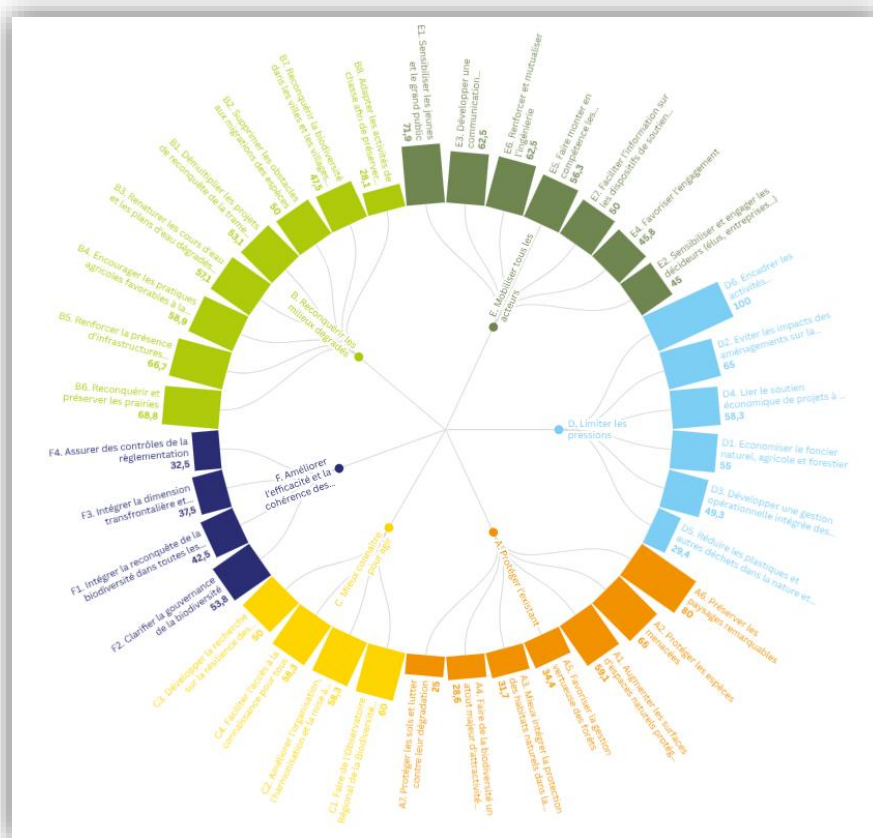
Avancement des actions SRB depuis 2020



La trajectoire depuis 2020 témoigne de la **mobilisation de nombreux acteurs** du Grand Est. La Région pilote directement 61 actions, en coordonne 54 autres, particulièrement en matière de :

- Connaissances, avec l'**Observatoire Grand Est de la Biodiversité** dont les publications sont accessibles sur la plateforme régionale
- Mobilisation (jeunes, citoyens, acteurs économiques, collectivités...), à travers ses dispositifs d'éducation à l'environnement (65 associations soutenues, accompagnement de la conception d'outils pédagogiques, aides aux initiatives citoyennes), la participation à des événements, des outils d'accompagnement des entreprises (parcours de transformation). Une première entreprise s'est engagée en 2025 dans un module transformant biodiversité.
- Restauration, avec l'AMI Trame verte et bleue, le Plan Haies, l'exercice de la compétence Natura 2000.
- Création et extension de réserves naturelles régionales, qui participent à la protection des populations. La concertation et préparation de nouvelles réserves se sont poursuivies en 2025.

Niveaux de réalisation de la SRB



La mobilisation des acteurs, axe très investi et particulièrement par la Région, s'illustre notamment par le projet Life Biodiv'Est. Événement phare, le **Festival de Montiers en Der** présente depuis 2023 un chapiteau dédié à la biodiversité ; une conférence y valorise la recherche, les initiatives et la dynamique régionale.

a. Déploiement du programme Life Biodiv'Est (2022-2031)

Après trois années de déploiement, le projet présente des résultats tangibles :

- Un fort engagement des partenaires et parties prenantes
- Un fort soutien local et régional
- Des synergies entre le projet Life et les autres politiques régionales
- Des réalisations :
 - o Deux **plans régionaux d'actions** (PRA) en faveur d'espèces et milieux naturels menacés sont rédigés, 6 en cours d'élaboration (cible de 10 PRA) ; une étude cadre sur les sols est lancée, qui intègrera la rédaction du PRA sur la biodiversité des sols prévu pour 2027.
 - o Une **réserve naturelle** régionale est créée à Bischoffsheim, 4 sont en cours d'extension, 4 sites identifiés pour de nouvelles créations (cible de 10 réserves).
 - o **40 fermes pilotes Life Biodiv'Est** pour préparer l'agriculture de demain sont identifiées, 40 diagnostics réalisés, les premières plantations faites (couvert messicole, etc.).
 - o Un réseau de placettes forestières et un observatoire photographique sont en cours de déploiement pour suivre l'évolution des forêts des parcs naturels régionaux face au changement climatique.
 - o Un **réseau de 60 prairies** constitue un observatoire de l'impact du changement climatique sur ces milieux.
 - o **54 ha d'îlots forestiers** en libre évolution bénéficient de **mécénat**.
 - o Une cellule d'**assistance technique** de 9 agents est en place dans les Maisons de la Région (près de 600 projets accompagnés).
 - o 126 projets sont menés en classes, soit 3 032 élèves de primaire, collège et lycée sensibilisés à fin 2024.
 - o Le portail de cartographie **Biodiv'map** à destination des collectivités et acteurs du territoire est lancé. Il fait connaître les zonages et enjeux environnementaux, ainsi que les structures qui peuvent soutenir l'élaboration de projet.

Biodiv'map

Ce nouvel **outil cartographique interactif** est accessible à tous sur la plateforme biodiversite.grandest.fr. Il permet :

- D'identifier les **enjeux** de biodiversité sur un territoire,
- De recenser des **acteurs** pour aider à mettre en place des projets eau/biodiversité
- De consulter des **initiatives** existantes pour s'inspirer.

Ressource stratégique pour les collectivités, associations et porteurs de projets, il donne une meilleure lisibilité aux dynamiques territoriales et des leviers d'action pour la préservation de la biodiversité.



b. Inscrire la préservation de l'eau dans l'ensemble des politiques publiques (ODD 6).

Le Grand Est dispose d'importantes ressources en eau souterraines et superficielles. Leur disponibilité est impactée par l'évolution du climat. Toutes les projections (5e et 6e rapports GIEC, étude de vulnérabilité de la Région Grand Est, PNACC) s'accordent sur des hivers et printemps davantage pluvieux et exposés aux inondations, des étés et automnes particulièrement chauds et secs. La Région encourage donc tant la recharge des nappes (désimperméabilisation, végétalisation notamment) et la lutte contre les inondations, que les économies d'eau.

En 2025 est engagée pour deux ans une **étude cadre** sous maîtrise d'ouvrage régionale, visant à déterminer comment mobiliser les infrastructures naturelles (nappes, zones humides) et hydrauliques (2^e région en termes de canaux) pour retenir l'eau excédentaire en période hivernale et pour mieux la répartir entre bassins excédentaires et déficitaires.

Un **diagnostic d'efficacité hydrique** est proposé aux entreprises, pour identifier et quantifier les économies d'eau potentielles sur leur site d'activité. Outre des résultats individuels pour les entreprises, cette première opération (50 entreprises) permettra de cibler les interventions pertinentes auprès des acteurs économiques.

Les deuxièmes **Rencontres Régionales de l'Eau** à Madine (octobre 2024) ont rassemblé plus de 300 acteurs sur les enjeux de la gestion de l'eau dans un contexte de changement climatique. Les Rencontres Locales de l'Eau (mai et juin 2025) ont décliné la politique régionale en faveur des ressources en eau : 12 visites de site (une par Maison de la Région) ont fait prendre connaissance des travaux engagés pour sensibiliser, reconquérir la qualité des ressources, mieux prévenir les risques liés aux inondations et sécheresses.

Sur l'**Ill domaniale**, la Région a poursuivi sa démarche d'**exemplarité** en collectant les déchets et produisant de l'électricité. Début juin 2025, elle a fait face à une importante pollution occasionnant une forte mortalité de poissons de Colmar à Illhaeusern, sur plus de 10 km de cours d'eau. Grâce à la mobilisation des équipes et associations locales, 1500 kgs de poissons ont été évacués pour prévenir le risque sanitaire. Une plainte a été déposée, des analyses engagées et les origines de cette pollution sont recherchées afin d'éviter tout épisode similaire. Cette pollution a en effet démontré que l'Ill est un milieu riche en poissons (barbots de 2-3 kg, brèmes, silures, brochets) et que la poursuite des actions de restauration de bras pour la reproduction y est essentielle.

- **La précieuse contribution de l'agriculture à la protection de la ressource**

L'accès à l'eau est aussi au cœur de la **stratégie Ambition 2030 de la Région**. Depuis 2017, la Région Grand Est a accompagné environ 400 projets de **sécurisation de la ressource en eau** portés par les producteurs de fruits et légumes, pour un montant de plus de 4 M€.

La Région a souhaité aller plus loin face au changement climatique et à ses conséquences en agriculture. Dès avril 2024, le **dispositif AXEO** (Aide à l'accès, à l'économie et au pilotage de l'eau en agriculture) a été déployé par la Région et l'Agence de l'eau Rhin-Meuse. Il concilie gestion durable, sécurisation de la ressource en eau et limitation des impacts de l'irrigation sur l'environnement :

- Axe 1 : études prospectives à l'échelle d'un territoire et projets expérimentaux
- Axe 2 : investissements pour la sécurisation de l'accès à l'eau et l'économie d'eau dans les exploitations agricoles :
 - o Volet 1 : investissement dans les élevages
 - o Volet 2 : investissement pour les productions végétales
 - o Volet 3 : investissement lié à des économies d'eau dans le cadre des activités de diversification des exploitations agricoles.

Depuis le lancement de ce dispositif AXEO, **42 nouveaux projets ont été soutenus** par la Région (6 projets accompagnés par la Direction Eau Biodiversité Climat, 36 projets par la Direction de l'Economie du Vivant), pour environ 600 000 € de subventions.

En partenariat avec les Agences de l'Eau Rhône-Méditerranée Corse, Seine-Normandie et Rhin-Meuse, la Région a renouvelé, au 2^e trimestre 2025, l'Appel à **Manifestation d'Intérêt (AMI) 'Soutien aux filières favorables à la protection de la ressource en eau'**. Lancé pour la 8^e année, ce dispositif a déjà permis d'accompagner 119 projets favorables à la ressource en eau et à la biodiversité ; des candidatures sont encore en cours d'instruction. Cette édition 2025 vise à encourager l'émergence de nouveaux **projets intégrant les matières premières (cultures BNI - Bas Niveau d'Intrants)** dans toute la chaîne de valeur, de la transformation à la valorisation industrielle, en lien avec la dynamique du marché et l'évolution des attentes sociétales. Il peut s'agir de la mise en place de :

- Projets visant à développer de nouveaux ingrédients ou formulations intégrant des matières premières BNI, pour des gammes alimentaires plus durables (produits céréaliers, alternatives végétales, etc.)
- Projets de développement ou d'adaptation de procédés de transformation pour intégrer ces matières premières dans des produits finis
- D'initiatives permettant de mutualiser les outils de première transformation entre producteurs, afin de faciliter l'intégration de cultures BNI dans les process industriels
- Démarches favorisant la structuration d'une offre en matières premières BNI afin de consolider l'offre à destination des industries agroalimentaires, des grandes et moyennes surfaces
- D'actions de sensibilisation et communication pour valoriser auprès du grand public les bienfaits des produits issus de cultures BNI, en mettant l'accent sur la santé, l'environnement et la durabilité du territoire. Ces actions sont intégrées dans un projet de filière plus global.

Programme Interreg Europe GEMS pour la gestion des eaux souterraines impactées par la pollution aux nitrates d'origine agricole, lauréat du 2^e appel à Projets Interreg VI Europe 21-27

Financé par le FEDER et conçu pour soutenir l'apprentissage interrégional en Europe, le **programme GEMS** ('Groundwater management in nitrate vulnerable zones with agriculture activities') vise l'identification, l'analyse et le transfert de bonnes pratiques, afin d'atteindre les objectifs de la **directive nitrates** et du Green Deal.

Le programme associe la Région Grand Est, la Région de Murcie en Espagne (cheffe de file), la Belgique, le Danemark, la Slovaquie, l'Autriche et Malte. Le Grand Est a mobilisé plusieurs parties prenantes régionales pour l'accompagner durant les cinq années du programme : Agence de l'Eau Seine Normandie, Chambres d'agriculture, BRGM, Syndicat des eaux, collectivités territoriales, DRAAF et DREAL. Le budget prévisionnel total pour le Grand Est s'élève à plus de 253 000€ (50 584€ de la Région et 202 920€ du FEDER).

c. Forêt, bois, biosourcés : favoriser les transitions agroécologique et technique

Le Grand Est, 4^e région forestière de France (34% de son territoire), se distingue par la diversité de ses peuplements et une forte tradition de gestion sylvicole. La Région déploie une stratégie à différentes temporalités pour assurer la résilience environnementale, économique et sociale de ses forêts. « Gérer durablement les forêts » est une déclinaison de l'ODD 15.

La Région soutient l'ensemble de la **filière forêt-bois** (55 000 emplois, 10 000 entreprises) en accompagnant sa **transition agroécologique**. Les actions incluent la reconstitution des peuplements forestiers : aide aux pépinières, plan peuplier pour la replantation et l'élagage, démarche Sylv'ACCTES pour des projets sylvicoles territoriaux co-construits, réflexion sur la résilience des peuplements, aide à l'investissement et à l'installation des entreprises de travaux forestiers, amélioration de l'accessibilité aux peuplements, actions d'appui-conseils aux propriétaires forestiers. Elles comprennent également la mobilisation et transformation du bois, le soutien à l'interprofession FIBOIS Grand Est et aux projets partenariaux d'études et d'expérimentations.

En 2024, une dizaine de projets ont été accompagnés ; ils se poursuivent en 2025 :

- Etude de l'institut technique FCBA sur l'impact des facteurs de mortalité biotiques et abiotiques sur la disponibilité en sapin, épicéa et hêtre en Grand Est
- Etude du FCBA sur l'impact des épicéas scolytés utilisés dans la construction sur les propriétés mécaniques et sanitaires
- Modélisation de la croissance du Douglas par l'INRAE et le FCBA
- Réflexions sur le devenir des protections plastique contre le gibier en forêt, par le Centre National de la Propriété Forestière Grand Est (CNPFF)
- Anticipation du risque incendie en forêt privée par le CNPF
- Développements méthodologiques sur la mécanisation de la sylviculture (cloisonnements) pour protéger les sols forestiers, par l'Office National des Forêts (ONF) et le FCBA
- Développement d'une plateforme de partage de tests sylvicoles en faveur de l'adaptation des forêts au changement climatique, par l'ONF
- Etude sur le biomimétisme forestier (solutions fondées sur la nature) par le Parc National de Forêts
- Développement d'une stratégie de bioéconomie forestière territoriale à l'échelle du Parc Naturel Régional de Lorraine.

La gestion de la **Forêt régionale du Fleckenstein**, propriété de la Région, est réalisée en partenariat avec l'Office National des Forêts et le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord. Cette forêt, certifiée PEFC, est gérée de manière multifonctionnelle et durable, avec des expérimentations et des actions de sensibilisation du public. A souligner aussi, la mise en place de la traque affut visant à réduire la pression de la grande faune sur le milieu forestier et la démarche de sensibilisation des scolaires en forêt régionale, poursuivie avec la Maison de la nature du Delta de la Sauer.

Pour marquer le soutien à la filière bois qui emploie près de 50 000 personnes en Grand Est, des aides incitatives sont en place dans plusieurs dispositifs d'aménagement du territoire, afin d'accompagner les porteurs de **projet utilisant le bois en structure ou des matériaux biosourcés**. Entre octobre 2024 et septembre 2025, 44 bâtiments publics ont ainsi pu être accompagnés pour 7,35 M € de subvention.

d. Agriculture biologique : répondre à l'urgence et structurer l'avenir

L'année 2025 a vu le déploiement des premières actions du **plan bio régional** (2023-2027), la complétude de ses objectifs cibles, ainsi que la tenue de la 2^e édition de la conférence régionale AB sur le bassin versant du Rupt de Mad.

Le secteur de l'agriculture biologique connaît des difficultés conjoncturelles : l'augmentation des charges accentuent un repli de la demande pour certains produits. Le retournement des prix des

produits issus de l'agriculture biologique fait craindre une déconversion massive sur les territoires. L'arrêt de collecte de lait bio annoncé par Lactalis (151 éleveurs concernés, dont 19 en agriculture biologique, principalement sur en Haute-Marne et Vosges) menace les systèmes actuels. La Région a organisé en mai 2025 une rencontre des acteurs de la filière lait bio afin de partager les constats, enjeux et objectifs de sauvegarde d'une filière structurante et robuste.

La Région poursuit son engagement en faveur de la **structuration des filières AB, des aides aux investissements** des exploitations, des entreprises de l'aval (majoration AB), des soutiens à la **communication** (accompagnement de la campagne 'Manger bio dans le Grand Est' portée par Bio en Grand Est en 2024, à hauteur de 32 000€), **l'accélération du programme ADAGE** (aide aux repas de qualité dans la restauration scolaire dont le bio-local, réseau de facilitateurs de sourcing local, mise en réseau des acheteurs publics Crous-AGAPES....).

Dans le cadre de son soutien au développement des filières bio du Grand Est, la Région soutient le **réseau Bio en Grand Est** à hauteur de 354 834 € en 2025, en cohérence avec le programme régional pour le développement de l'agriculture biologique, en partenariat avec l'Etat et les Agences de l'Eau Rhin-Meuse et Seine-Normandie. Elle accompagne également la CRAGE à hauteur de 177 510 € pour leur plan d'actions AB 2025.

C. Stratégie plastique : une feuille de route pour lutter contre cette pollution

Le plastique est omniprésent dans nos vies. La pollution plastique est devenue un fléau mondial aux conséquences néfastes pour la santé humaine et l'environnement. Au regard de ses compétences, dont celle de planificatrice en matière de prévention et traitement des déchets, la Région a souhaité formaliser à l'été 2024 une **feuille de route 'Vers le Zéro Déchet Plastique en Grand Est'**. Cette feuille de route cherche à accélérer les actions de tous les acteurs du territoire en faveur de l'économie circulaire autour du plastique, de la préservation des ressources, de la limitation des conséquences négatives du plastique sur les milieux naturels.

La Région Grand Est s'engage ainsi pour la réduction des usages du plastique : intégration de clauses environnementales dans les marchés publics, suppression de l'utilisation de plastique à usage unique lors de ses événements, mise à disposition de kits de ramassage de déchets dans les Maisons de Région, intégration des sujets plastique dans l'Observatoire régional déchets et économie circulaire. Sa compétence économique amène aussi la Région à accompagner les projets d'installation d'industriels à la pointe de la technologie du recyclage chimique.

En 2025, deux études ont été lancées (microplastiques dans l'III Domaniale et plastiques biosourcés), la communauté de travail a été mobilisée (GT Plastique avec les fédérations, réunion les référents régionaux), une structuration de la filière textile a été amorcée (textiles contenant du plastique). Les lycées ont été aussi largement impliqués (observatoire des déchets des lycées, partenariat avec Ma Petite Planète, création d'une boîte à outils, campagnes de sensibilisation, accompagnement du groupement de commande).

D. Continuer à sensibiliser les jeunes au développement durable

La préservation des ressources naturelles passe nécessairement par la sensibilisation. La politique d'**éducation à l'environnement** de la Région se traduit, en 2024-2025, par son engagement auprès des acteurs du territoire : soutiens reconduits aux têtes de réseaux et associations locales en Champagne-Ardenne, Lorraine et Alsace ; relance du dispositif « sorties nature » dans les territoires ruraux.

La Région s'appuie aussi sur :

- La distribution de kits de collecte de déchets dans les espaces naturels lors de la semaine de réduction des déchets (novembre 2024)
- La distribution de près de 65 000 livrets de sensibilisation à la biodiversité en Grand Est, lors de la campagne de mise à disposition d'ordinateurs aux lycéens en 2024
- Le soutien fort à la conception d'outils pédagogiques répondant aux enjeux d'adaptation au changement climatique
- Le financement des formations d'éco-délégués au sein des lycées dans le cadre de la politique d'animation de la vie lycéenne et culturelle.

DEFI 9 – ACCOMPAGNER LES EVOLUTIONS DEMOGRAPHIQUES ET ASSURER UNE SANTE GLOBALE

‘Santé et bien-être’ forment le 3^e objectif de développement durable de l’ONU : dans l’intérêt de sa population, la Région œuvre à leur promotion au-delà de son seul socle de compétences.

A. Une politique santé ambitieuse et au service de tous

a. *Faciliter l’accès aux soins : une priorité sanitaire et sociétale pour réduire les inégalités (ODD 3, 10)*

Aux côtés de ses partenaires, Etat (Préfecture, ARS) et Assurance Maladie, la Région amplifie son **aide aux projets d’installation, réhabilitation, extension de structures de santé, voire d’acquisitions de matériel, portés par des professionnels de santé dans les zones ‘sous denses’**. En 2025, 55 projets immobiliers ont été soutenus (30 Maisons de santé pluriprofessionnelles, 12 pôles et maisons de santé, 13 cabinets) ainsi que 31 projets d’acquisitions de matériel médical pour une meilleure prise en charge de patients ciblés. Au-delà de l’aide directe apportée aux professionnels de santé, ces projets rendent plus attractifs les territoires sous denses, par des cadres d’exercice adaptés et une diversité d’offres de soins au plus proche des habitants.

Ce soutien est le principal axe de la politique de santé régionale. La Région s’emploie également à :

- Profiter des stages d’internes en médecine générale pour leur faire découvrir les territoires sous denses et générer des projets d’installation. En 2025, la Région a versé des **aides forfaitaires à 68 internes** et soutenu 5 projets de lieux d’hébergement à leur attention.
- Soutenir le déploiement de la télémédecine, avec une **seconde feuille de route télémédecine** Etat Région (FDRTL#2) pour 2024-2026. Elle permet de pérenniser les 200 sites identifiés, d’ajouter 10 nouveaux sites dans les ‘zones blanches’, et de dresser l’état des lieux des pratiques de télé-expertise en EHPAD pour un déploiement sur 2025-2026.
- Subventionner les projets de **premiers secours, dont les acteurs interviennent plus fréquemment** auprès des habitants suite à la réorganisation de la chaîne des secours en 2021 et à la crise sanitaire. En 2024, la Région a soutenu quatre projets dans ce cadre, pour lutter contre les inégalités d’accès aux soins dans les territoires sous dotés.

b. *Soutenir la prévention et la promotion de la santé auprès des habitants*

La prévention et la promotion de la santé constituent l’un des remparts à l’émergence de maladies, à la dégradation de l’état physique et mental, et contribuent à réduire les problématiques d’accès aux soins. S’appuyant sur cette conviction, plusieurs actions régionales ont été engagées en 2024.

Le **vieillessement** de la population s’accroît en Grand Est, en particulier dans les territoires ruraux, où l’accès à certains services demeure limité. Cette évolution démographique suscite des enjeux d’aménagement et qualité de vie pour les seniors. En ligne avec le Pacte pour les Ruralités, la Région accompagne donc la création de lieux de vie collectifs, inclusifs et innovants à destination des personnes âgées vivant en milieu rural. Un **appel à manifestation d’intérêt (AMI)** a notamment été lancé ; son financement repose sur 2 660 000 € en fonds régionaux et 4 000 000 € du FEADER. Les avis du jury seront présentés en Séance Plénière de novembre 2025.

Issu des Assises de la santé des jeunes organisées en octobre 2023 (plus de 200 participants), le **plan d'action Santé à destination des jeunes de 15 à 29 ans** propose 19 actions sur 4 thématiques : santé mentale, vie affective et sexuelle, addictions, activité physique. **Trois AMI** de soutien à des structures œuvrant pour le bien être des jeunes ont été lancées par la Région :

- L'AMI santé des jeunes 2023, d'un montant de 288 154 € : 7 projets sur 9 sont terminés. Les deux projets en cours ont fait l'objet d'une décision modificative de prolongation, l'un jusqu'au 30 juin 2026, le second jusqu'au 30 juin 2027.
- Les deux AMI complémentaires 2024, d'un montant global de 607 642 €, ont sélectionné 14 lauréats et 13 projets au final. 8 projets sont déjà terminés.

Les **Assises de la santé des jeunes** en octobre 2025 permettront un bilan intermédiaire. Les projets AMI seront présentés ; une vingtaine de partenaires animera un village santé, espace d'information et d'échanges entre les jeunes et les exposants.

En soutien à l'activité physique, la Région développe les actions **Prescri'mouv** (sport sur ordonnance), valorisées dans le cadre des CLS.

En faveur du bien être des habitants, le renouvellement en 2024 de la **convention 'Culture Santé Autonomie'** avec l'ARS et la DRAC s'est accompagné du lancement d'un **AAP**. Il vise à soutenir les initiatives culturelles au sein d'établissements de santé ou médico sociaux, pour lutter contre des problématiques d'isolement des usagers ou résidents. 184 projets ont été déposés en 2025, 96 projets ont reçu un avis favorable. L'enveloppe s'élève à 598 000 € : 130 000 € pour la Région Grand Est (90 000 € Culture et 40 000 € Santé), 208 000 € pour la Direction des Affaires Culturelles, 260 000 € pour l'Agence Régionale de Santé.

La prévention suppose aussi une attention plus globale à notre **environnement, qui conditionne nos déterminants de santé**. Ont été engagés en 2025 :

- Un **AAP 'Un environnement, une seule santé'** dans le cadre du PRSE4. 13 lauréats expérimenteront 'l'éducation dehors', 5 la sensibilisation et lutte contre le moustique tigre, 10 la préservation de la ressource en eau.
- La structuration d'un **programme d'action sur l'Urbanisme Favorable à la Santé (UFS)**, avec l'ARS, dans le cadre du projet Life Adapt'Est.
- La **préfiguration d'une stratégie régionale en santé environnementale**, dont un programme d'actions sur la qualité de l'air.

c. Développer un urbanisme durable et favorable à la santé

Pour le bien-être et la santé de leurs habitants, les collectivités doivent adapter leur espace public : développer la nature en ville, inciter aux mobilités actives, renforcer la mixité fonctionnelle et l'accès aux services et commerces de proximité, favoriser les liens intergénérationnels pour rompre l'isolement.

Dans le cadre du PRSE 4, la Région accompagne les communes, notamment les plus rurales, dans ces aménagements durables et complexes, qui nécessitent souvent une ingénierie spécialisée :

- **119 projets de nature en ville** entre octobre 2024 et septembre 2025 (service aménagement durable, non inclus 'coup de pouce rural' et DEBC) sont aidés pour 13,2 M€. Ils créent des îlots de fraîcheur indispensables aux publics fragiles, favorisent la santé psychique des habitants.
- **80 projets de sports du quotidien** (service aménagement durable, non inclus DJSE) sont aidés pour 3,6 M€. Ils visent à faciliter l'activité physique quotidienne des différentes tranches d'âge.

Au-delà du financement d'études et des travaux de requalification d'espaces publics, la Région propose :

- Le financement d'une **assistance à maîtrise d'ouvrage**, pour intégrer les enjeux environnementaux. Une dizaine de communes sont soutenues depuis juillet 2024.
- Une **résidence en urbanisme durable**. Ce 2^e cycle a permis d'accompagner 9 communes en 2024 et 5 sur le premier semestre 2025.

d. Promouvoir des approches innovantes, pour un système de santé résilient

Deux axes guident l'action régionale :

- **L'accès aux innovations numériques pour les professionnels de santé et les patients** : en 2025, deux projets sont soutenus. Le premier, de l'association étudiante strasbourgeoise Younited, vise à prévenir la solitude des étudiants par une application de socialisation et entraide. Le second, du centre Hospitalier de Troyes, s'intéresse à la planification fondée sur l'IA et l'optimisation mathématique pour une meilleure prise en charge des patients de l'Unité de Médecine Ambulatoire. Les actions expérimentales de e-prévention et télémédecine du Territoire d'Innovation E-Meuse santé se poursuivent en 2025, ainsi que la construction du projet Transition Territoires Santé, pour optimiser le modèle organisationnel d'accès aux soins et à la santé en Grand Est.
- Le **2^e programme Hôpital du Futur** (9 lauréats), soutenant la **transition écologique et la décarbonation** du secteur de la santé.

B. Le sport, composante d'une dynamique de durabilité

Vecteur d'attractivité d'un territoire et d'appropriation de bonnes pratiques, **le sport peut contribuer à l'évolution des comportements vers des activités plus durables**. A la suite des Jeux Olympiques Paris 2024, de nombreuses fédérations, notamment d'activités de pleine nature, s'intéressent à leur impact sur l'environnement et les ressources naturelles. La Région encourage cette dynamique d'une offre sportive soucieuse des enjeux environnementaux et d'adaptation. Ses dispositifs ont été alignés sur cet objectif d'éco-ambition, avec :

- Une 1^e étape d'acculturation et sensibilisation : recensement des actions déjà déployées par les clubs de haut niveau et les ligues, principaux partenaires de la Région
- Une 2^e étape de valorisation des bonnes pratiques : système de bonification des aides régionales (dispositif acquisition de matériels), présentation lors d'animations (Journée des ligues, webinaires, etc.)
- Une 3^e étape plus exigeante de **conditionnalité de l'aide régionale**, généralisée en 2025 sur 3 dispositifs. Sept thématiques ont été déclinées en actions concrètes par types de projets (manifestations sportives, championnat de haut niveau, investissement sportif...) : un engagement minimum est requis pour prétendre à une aide régionale.

Certaines disciplines ont initié des outils inspirants : le dispositif SLICE 'Suivre et Limiter son Impact Carbone et Environnemental' de la Ligue Grand Est de Tennis, la fresque du climat de la Ligue Grand Est de Rugby. La Région s'associe à ces démarches en vue de les adapter à d'autres sports. Elle recense régulièrement les ressources et outils utiles. Un **guide** est téléchargeable au moment du dépôt des dossiers ; à terme une application pourrait être créée avec le CROS (Comité Régional Olympique et Sportif) Grand Est.

La Région s'implique dans les travaux de la Commission « Attractivité des Territoires » de la Conférence Régionale du Sport : il associe le mouvement sportif, l'Etat, les collectivités territoriales et le secteur économique pour définir la **feuille de route du sport répondant au défi de la transition écologique**. 3 axes ont été identifiés :

- Former le mouvement sportif à l'adaptation au changement climatique, par une culture commune de la transition écologique et un vivier d'experts, formateurs référents
- Favoriser une mobilité décarbonée autour des activités sportives, en réduisant les émissions de dioxyde de carbone liées aux déplacements des pratiquants ou des spectateurs. Le Grand Est a été sélectionné comme territoire expérimental du projet national MobSport.
- Sensibiliser le grand public par de l'événementiel dédié, en mobilisant les Parcs Naturels Régionaux.

CONCLUSION – LES MOYENS REGIONAUX AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT DURABLE

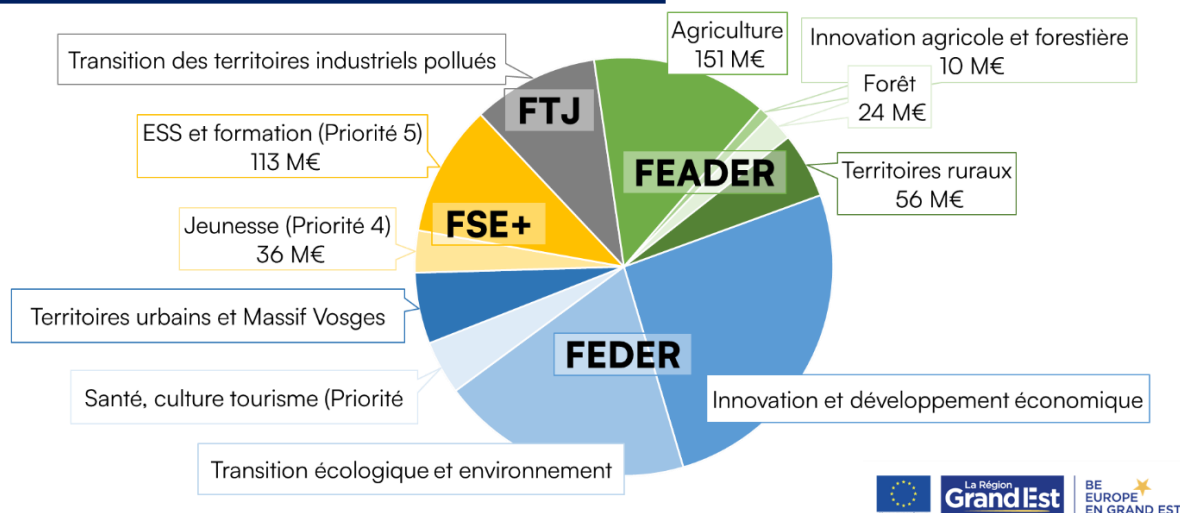
A. Un Grand Est exemplaire dans la mobilisation des fonds européens vers la croissance durable

Pour relever les défis du changement climatique et de la dégradation de l'environnement, le **Pacte vert pour l'Europe** cherche à transformer l'Union en une économie moderne, efficace dans l'utilisation des ressources et compétitive. Il fixe la fin des émissions de gaz à effet de serre à 2050 et une croissance économique dissociée des ressources fossiles.

La Région, en tant qu'Autorité de gestion, se voit confier par la Commission européenne les fonds européens structurels et d'investissement (FESI). Elle endosse ces objectifs pour mettre en œuvre :

- La Politique de cohésion avec le Fonds européen de développement régional (FEDER), le Fonds social européen (FSE+) et le nouveau Fonds de transition juste (FTJ)
- Le volet développement rural de la Politique agricole commune avec le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER).

FESI Grand Est : 1,15 Milliard € jusqu'en 2027



La Région est exemplaire et performante dans la gestion des fonds européens, grâce à son expertise, son organisation et la bonne articulation entre FESI et politiques régionales. En tête des Régions françaises, le Grand Est a programmé plus d'un milliard d'euros de subventions de la Politique de cohésion 2014-2021 au bénéfice de près de 3700 projets, tous payés depuis juin 2025. Sur la nouvelle programmation 2021-2027, la Région est la plus avancée. Sur le nouveau programme FEADER 2023-2027 doté de près de 250 millions d'euros, les dispositifs de soutien à l'agriculture notamment connaissent un vrai succès.

Les fonds européens en Grand Est ont permis de financer :

- 680 projets de transition énergétique avec 183 M€ de FEDER
- 35 opérations de rénovation énergétique des lycées grâce à 22 M€ REACT-EU
- La lutte contre les inondations et le maintien de la biodiversité avec 27 M€ de FEDER

- 444 projets d'apiculture avec 3 M€ de FEADER
- 596 projets d'investissements forestiers grâce à 23 M€ de FEADER
- 15 449 projets d'agriculture biologique avec 89 M€ de FEADER.

- **Des crédits européens d'emblée « verts »**

Un principe s'impose, 'Do No Significant Harm' (DNSH). Il garantit qu'aucune aide de la Politique de cohésion n'ira à l'encontre des objectifs environnementaux du Pacte vert pour l'Europe, de l'Accord de Paris et des objectifs de développement durable des Nations Unies. Cette **éco-conditionnalité systématique** s'applique à tous les dispositifs : aides à l'innovation, développement économique, transition environnementale, santé, culture, tourisme, aménagement, jeunesse, formation, conversion des territoires les plus pollués.

Les objectifs de l'Europe verte se traduisent dans la politique de cohésion 2021-2027 par une **obligation de concentration de moyens** autour de cinq priorités, dont celle de favoriser une Europe sans émission de carbone dans le respect de l'accord de Paris. Sur la période 2021-2027 en Grand Est, 216 M€ de FEDER sont dédiés à l'urgence climatique et à l'accélération de la conversion énergétique des territoires.

Le **Fonds pour une Transition Juste** (FTJ), fonds doté de 160 M€ pour le Grand Est (dont 112,5 M€ gérés par la Région), vise à accompagner les territoires les plus dépendants aux énergies fossiles dans leur transition énergétique. Suivant les critères européens, les trois départements du Haut-Rhin, de la Meurthe-et-Moselle et de la Moselle sont concernés.

S'agissant de la Politique agricole commune (PAC) lancée en 2023, le Pacte vert européen se traduit par une stratégie 'de la ferme à la fourchette' et le renforcement, sur le second pilier, du pourcentage minimal de crédits à déployer sur les mesures environnementales (pour la Région, les aides non surfaciques). Le FEADER accompagne la transition économique, sociale et environnementale des exploitations agricoles et forestières et des ruralités. Certaines aides sont dédiées à l'action environnementale comme les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC).

B. Achats responsables et locaux : déploiement de la feuille de route

La **2^e version d'ORCHIDEE, feuille de route de l'achat responsable** de la Région Grand Est depuis 2022 est en cours de déploiement. Elle guide l'action des services par des engagements concrets, sociaux, environnementaux et économiques, alignés avec les objectifs du Plan National pour les Achats Durables (PNAD).

La Région est depuis de nombreuses **années l'acheteur public du Grand Est le plus impliqué en faveur de l'emploi inclusif** (allocataires de minima sociaux, jeunes de moins de 26 ans sans qualification, demandeurs d'emploi de longue durée, travailleurs handicapés, seniors...). En 2024, plus de 391 000 heures d'insertion ont été réalisées, soit 245 équivalents temps plein. Une stratégie volontariste, un pilotage interne fort, un réseau de facilitateurs structuré, le recours à des conventions individualisées d'accompagnement des entreprises dans leurs recrutements expliquent ces bons résultats.

Les exigences environnementales de la Région s'accroissent, en ligne avec les évolutions légales qui impactent l'achat public. La loi Climat et résilience impose qu'en **août 2026 au moins un critère environnemental** soit mobilisé pour attribuer tout contrat de commande publique. La Direction de l'Achat Public développe à cette fin des outils à destination des quelques 700 prescripteurs internes et forme les agents. **En 2024, plus de 600 marchés (plus de 70% du volume d'achat) intègrent des considérations environnementales.**

Le nouveau système d'information achat permet dorénavant la validation des exigences sociales et environnementales avant tout lancement de consultation. Un échange préalable systématique entre services prescripteurs et Direction de l'Achat Public permet de repérer tous les leviers potentiellement mobilisables. A titre d'exemples en 2024 : l'élaboration de critères pour les achats informatiques (matériel, prestations de développement, hébergement de données) ; les marchés (fortes attentes environnementales, de qualité et proximité des approvisionnements) ; nouvelle procédure d'achats pour les véhicules (mobilisation simple et réactive de garages locaux pour les véhicules d'occasion).

Cette logique de **seconde main** est de plus en plus intégrée aux projets d'achats, comme la volonté d'intégrer un maximum de produits issus du recyclage. Dans sa déclaration annuelle obligatoire liée à la loi AGECE (Anti Gaspillage pour une Economie Circulaire), la Région valorise ainsi en 2024 6,7 M€ de fournitures (vêtements de travail, équipements informatiques, fournitures de bureau, mobilier...).

Sur le plan économique, en **2024, plus de 72% de l'achat régional s'effectue auprès d'établissements implantés en Grand Est** : soit 476 M€ de débouchés pour ces entreprises locales. En termes de typologie d'entreprise, les établissements de taille très petite à moyenne ont bénéficié de plus de 73% de la commande publique régionale (hors délégations de services publics), soit 484 M€, alors que le chiffre national est de 60%.

C. Numérique responsable : de la stratégie à la mise en œuvre

Selon une étude de l'ADEME Grand Est (2023), **les usages du numérique en Grand Est sont en 2020 à l'origine de 5,5% des émissions territoriales CO2eq**, soit près de 400 kg CO2eq/habitant. Le numérique est aussi à l'origine de **11% de la consommation électrique** du territoire (4,2 TWH). L'usage sobre du numérique est un impératif pour un développement durable.

En conformité avec l'article 35 de la loi REEN (Réduire l'Empreinte Environnementale du Numérique), la Région a lancé en 2023 une démarche pour élaborer une **stratégie numérique responsable et promouvoir une culture numérique durable**.

La Région a réalisé une analyse approfondie de ses politiques de dotation numérique, en tenant compte de l'empreinte environnementale, complétée par une évaluation de la maturité de ses pratiques. Cette méthodologie appliquée aux différents périmètres de la Région (sites administratifs, lycées, usagers) a permis d'identifier les meilleures recommandations.

Plusieurs actions témoignent de la mobilisation de la Région pour réduire l'empreinte environnementale du numérique :

- Intégration de **critères de réparabilité et durabilité dans les marchés** d'acquisition de matériels informatiques
- **Réemploi** des ordinateurs portables de plus de 4 ans via des dons en économie sociale et solidaire, via Emmaüs Connect pour reconditionnement et réutilisation (98 % de taux de réemploi)
- Organisation de la journée de **nettoyage numérique** pour les agents ('Triathlon'), fédératrice et mobilisatrice
- Sensibilisation au numérique responsable (webinaires, outils en ligne sur les bonnes pratiques numériques lors du 'Triathlon')

Les points d'amélioration suivants sont identifiés :

- Renforcer les bonnes pratiques en termes de durée de vie de certains équipements et de réduction des parcs (écrans d'ordinateur en particulier)
- Renforcer les efforts de réduction de consommations énergétiques dans les data center régionaux
- Ancrer chez les agents des méthodes vertueuses de travail collaboratif numérique
- Valoriser les pratiques éco-responsables comme facteur d'attractivité de la collectivité.

Le recrutement, en septembre 2025, d'une **chargée de mission 'Numérique Responsable'** au titre du **programme national 'Alt Impact'** sur les territoires (cf Défi 5 axe D), devrait encore amplifier l'action interne et externe de la Région en faveur de la durabilité numérique.

D. Associer les acteurs de terrain pour améliorer l'adéquation aux besoins et l'appropriation (ODD 16 et 17)

a. *Encourager l'adhésion des acteurs*

- **Associations**

La Région promeut la durabilité auprès du monde associatif : conception de **manifestations** (bonus jusqu'à 1500€ pour les manifestations éco-responsables et projets éco-citoyens) ; investissements en faveur de **matériels reconditionnés** ; bonus de 15 000 € pour l'acquisition, par une association caritative de l'alimentaire, d'un véhicule utilitaire conciliable avec la stratégie **mobilité durable** de la Région.

- **Jeunes**

A travers ses politiques Jeunesse et Lycées, la Région s'attache à former les jeunes au développement durable. Lors du projet d'éducation à la citoyenneté 'le Mois de l'Autre', la Région soutient la formation des **éco-délégués**, des ateliers de **sensibilisation** (exposition « Dessine-moi l'écologie » avec Cartooning for peace), la **lutte contre le gaspillage alimentaire**.

Le portail Jeun'Est, moyen de communication efficace à destination de plus de 150 000 jeunes de 15 à 29 ans, donne accès à différentes aides. Sous l'impulsion du Conseil régional des Jeunes, les bénéficiaires de Jeun'Est bénéficient de 40 € pour l'acquisition de matériel lors de leur première installation dans un logement : cette aide est utilisable uniquement dans les **ressourceries** partenaires, pour inciter au réemploi.

b. *Développement de pratiques vertueuses : l'exemple de la gestion du courrier*

La Région reçoit de moins en moins de courriers, en raison notamment du développement des téléservices (portail des aides, formulaires de contact, de réclamations, demande de carte de transport scolaire en ligne...). Cette baisse va se poursuivre avec l'arrêt de la transmission par courrier des pièces justificatives pour le versement des aides. Le volume de courriers reste néanmoins élevé : 238 000 courriers reçus en 2024 sur les 3 sites administratifs (hors courriers des agents adressés à la DRH).

Le déploiement de **l'application de gestion électronique du courrier (GEC)** en juillet 2025 s'accompagne de nouvelles pratiques : arrêt de la distribution du flux papier, diminution de l'envoi de courriers papier. **L'enjeu de cette démarche qualité est d'optimiser les canaux de contact avec l'utilisateur**, en privilégiant, sans exclusivité, le numérique, avec une réponse unique même si l'utilisateur s'est adressé de plusieurs manières à la Région.

c. *Participation citoyenne et qualité du service public (ODD 17)*

La démarche de **démocratie participative Ma Région demain** permet d'associer les citoyens à la construction de diverses politiques régionales. Ateliers en présentiel, plate-forme digitale pour les consultations en ligne : la collectivité déploie différents moyens pour partager son action au plus près

des territoires. Sur les huit premiers mois de 2025, plus de 24 550 personnes ont consulté la plateforme Ma Région demain et près de 2 000 ont participé à une consultation.

Celles-ci portent sur des sujets divers, contribuant au bien-vivre ensemble : baromètre de la santé des jeunes, votation citoyenne sur la biodiversité, sur les trophées Grand Est associations et Grand Est bénévoles, etc. Notre collectivité se place sur le podium des Régions les plus participatives de France, tendance qui devrait encore se développer avec le Pacte pour les ruralités et son kit de la participation citoyenne à destination des communes et associations rurales (à disposition depuis le printemps 2025 sur le site Ma Région demain).

La **prise en compte des usagers** passe aussi par la qualité du service public rendu : la Région s'est engagée dans la démarche 'Services Publics+', visant à plus de proximité, de simplicité et d'efficacité. 8 engagements sont poursuivis, dont l'écoresponsabilité. Après une première enquête de satisfaction auprès de 800 usagers fin 2024 (taux de retour de 10 %, note globale de satisfaction de 74,8 %) et un audit de l'AFNOR, **la Région a obtenu le label bronze de Services Publics+** en mai 2025. L'enquête de satisfaction, annuelle, sera réalisée en 2025 auprès d'un panel élargi.

E. Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes (ODD 5)

Au cœur des objectifs humains du développement durable, l'égalité entre les femmes et les hommes est une grande cause du mandat en cours. Acteur reconnu sur le territoire, la Région agit en complémentarité de l'Etat et des associations. Cette cause imprègne tous les champs d'action régionaux, du dispositif dédié (financement de lieux d'accueil innovants tels que les Maisons des femmes) aux politiques générales : sportives (plans de soutien et d'actions pour la féminisation des instances sportives des ligues, de lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans le sport), éducatives (soutien au 'relatiomètre' conçu par le Conseil régional des jeunes), mobilités.

La Région s'engage notamment dans la **lutte contre les violences faites aux femmes**. 28 gares du Grand Est se mobilisent pour lutter contre leur harcèlement dans les transports : formation et sensibilisation des agents SNCF et des usagers, communication et prévention (animation en gares en janvier 2025), marches exploratoires de sensibilisation aux problématiques de sécurité. La pratique de l'arrêt à la demande, dans les transports routiers, est en réflexion.

F. Une gestion durable des ressources humaines (ODD 4, 5, 8, 10)

La transition vers plus de durabilité est une approche globale, qui engage l'ensemble de la Région et doit mobiliser tous ses agents. Les ressources humaines jouent ici un rôle clé pour mettre en place cette **culture commune** : elle nécessite, pour répondre à des enjeux complexes, davantage de **transversalité, de coopération, de participation** dans la prise de décision. Cet engagement contribue aussi à l'attractivité du service public, et fait écho à ses valeurs (service aux usagers, égalité et universalité d'accès, soutien aux plus faibles et aux moins favorisés, transparence).

Les ODD donnent une place centrale à la personne humaine, à ses droits, son bien-être et sa dignité. La gestion des ressources humaines en propose de multiples applications concrètes au travail, notamment en termes de formation, santé, sécurité, inclusion.

a. Former aux enjeux environnementaux

Les multiples initiatives de la Région en faveur du développement durable ont fait apparaître un besoin de sensibilisation des agents à ces enjeux. En 2024, 209 jours de formation (généraliste ou ciblée, individuelle ou collective) sont recensés sur ces sujets, tels que :

- Comment construire une organisation en faveur de la transition écologique ?
- Journée d'actualité - la transition écologique au défi du financement des collectivités locales : enjeux et perspectives
- Parcours Transition écologique et sociale : accompagner la transformation systémique dans les territoires
- Le rôle et la posture du DRH, contributeur de premier plan de la transition écologique de la collectivité territoriale
- Les processus RH face aux défis de la transition écologique : quelles premières actions ?
- L'élaboration d'un schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (SPASER)
- Transition écologique et énergies renouvelables : les apports et les impacts sur le paysage et la biodiversité
- Transition écologique, le rdv des bonnes pratiques : la faune invasive et à risque pour la santé - le cas du moustique tigre
- Les principes de l'urbanisme végétal
- La végétalisation des façades pour allier confort d'été et biodiversité
- La désimperméabilisation et la végétalisation des cours d'école
- La gestion différenciée des espaces verts
- La qualité de l'air intérieur et la qualité sanitaire du bâtiment
- La lutte contre le gaspillage alimentaire en restauration collective
- Agroécologie : rôles de la biodiversité des sols et impact des pratiques
- Compensation écologique en forêt communale - Exemple de restauration d'une zone humide
- Exploitation / Surexploitation des eaux souterraines et interactions avec les eaux superficielles : impacts, solutions et partage de la ressource.

L'abonnement auprès d'Idéal Connaissance à trois communautés liées à l'environnement (transition énergétique ; espaces verts et biodiversité ; eau, assainissement) a permis le suivi de 51 webinaires, tels que :

- Qualité de vie et transition écologique des territoires : approche sociologique de la perception des Français face au changement climatique
- Eco-anxiété - comment l'appréhender ?
- Mobilités rurales : vers des Solutions Zéro Émission
- Mobilités durables : Recréer des proximités & réduire les trajets !
- Artificialisation & ZAN, de quoi parle-t-on ?
- Prévention des inondations : surveiller, alerter, progresser
- Accueillir la biodiversité dans les établissements scolaires, une perspective écologique et éducative
- S'adapter au changement climatique avec les solutions fondées sur la nature
- Cartographier les zones inondables de crues soudaines avec des approches automatiques ?

Sur ces sujets complexes, ils complètent les formations du CNFPT notamment (modules sur les défis du monde de demain et les enjeux de transition écologique et énergétique, auxquels les agents peuvent s'inscrire directement). Les ateliers Fresque du climat ont enfin permis en 2024 de sensibiliser 23% des agents administratifs.

L'objectif est de permettre à **l'ensemble des agents d'acquérir un socle commun de connaissances, de prendre conscience et bien appréhender les changements en cours.**

b. Répondre aux enjeux d'inclusion et de santé

Avec en 2024 8,56 % de ses **agents reconnus travailleurs handicapés**, la Région va au-delà de ses obligations légales. Le partenariat avec le FIPHFP permet d'ancrer les bénéfices que la communauté de travail retire de sa diversité.

L'égalité entre les femmes et les hommes (ODD 5) est un axe de travail pleinement investi : les effectifs régionaux sont **féminisés à 62%**, l'Index relatif aux écarts de **rémunération entre les femmes et les hommes atteint 89/100**. Ce résultat, encore perfectible, dépasse largement la cible nationale (75/100).

La Région mène une politique active de prévention et préservation de la santé de ses agents. Des actions de sensibilisation autour de la **santé mentale** ont été proposées : 322 agents ont suivi une demi-journée de formation ou une session de premiers secours en santé mentale. Ces actions se poursuivront en 2025.

Autre illustration en termes de santé physique, l'expérimentation d'une nouvelle méthode de nettoyage pour les agents d'entretien.

Préserver la santé au travail des agents des lycées, réduire l'impact environnemental de l'entretien des établissements : une nouvelle méthode de nettoyage

Les achats d'équipements pour les agents régionaux intervenant au sein des Etablissements Publics Locaux d'Enseignement visent l'intégration systématique de clauses d'éco-responsabilité dans les marchés (matériels moins bruyants, moins consommateurs en ressources).

Un projet de méthode globale de nettoyage a été engagé en 2024 avec la création de 3 ateliers, afin d'améliorer les conditions de travail des agents d'entretien et de préserver l'environnement (moins d'eau et de produits utilisés, produits respectueux de l'environnement et de la santé, matériel en matériaux recyclés peu consommateurs d'énergie). Une expérimentation concernant 6 établissements démarrera à l'automne 2025, avant un déploiement en 2026.

Afin de faciliter l'exécution des tâches en réduisant les efforts physiques potentiellement générateurs de troubles musculo-squelettiques, les agents de sept sites expérimentent depuis l'automne 2024 le port d'exosquelettes, l'utilisation de robots lave-vitres et diables motorisés monte-escalier, pour réduire le port de charges et la pénibilité du travail. A l'automne 2025, des auto-laveuses autonomes seront expérimentées dans cinq établissements, afin de tester :

- La maniabilité par les agents
- La rationalisation de la ressource en eau
- La diminution voire neutralisation de l'utilisation des produits chimiques.

Un drone dédié à l'inspection des toitures du patrimoine bâti doit permettre de repérer d'éventuels ponts thermiques. Après les premiers vols au printemps 2025, la formation du télépilote se poursuit pour un traitement optimal des données.

La démarche se clôturera par des propositions de pistes de déploiement par équipement.

G. Une stratégie centrale d'éco-ambition (ODD 11, 12, 13, 16)

a. La Région à la pointe des analyses budgétaires vertes

La Région s'est engagée dès 2021 dans une stratégie forte et transversale d'éco-ambition, via différents leviers :

- Le budget vert
- Le verdissement des dispositifs d'aides
- La commande publique
- Le bilan GES
- Le rapport DD

Dans la lignée du 'Green budgeting' de la Commission européenne, **le budget vert aide à déterminer l'impact des politiques sur l'environnement**. Cet outil de pilotage explicite la compatibilité entre les

choix budgétaires de la Région et ses engagements environnementaux (Accord de Paris du 12 décembre 2015, SRADDET). Les **dépenses sont analysées selon leur impact** sur le climat, la biodiversité, et à moyen terme les autres axes de la taxonomie UE (adaptation, eau, économie circulaire, pollutions). L'objectif est d'analyser les marges d'amélioration pour réorienter les dépenses le cas échéant.

A l'avant-garde de cette démarche, la Région a contribué à sa construction méthodologique pour les collectivités locales (avec I4CE pour l'axe climat et la Caisse des Dépôts et Consignations Biodiversité pour l'axe biodiversité). Elle a effectué l'analyse climat de ses budgets primitifs dès 2022 et une analyse biodiversité sur un périmètre expérimental dès 2024 (Direction de la cohésion des territoires, Direction énergies, climat et économie circulaire, Direction du tourisme, auxquelles se sont ajoutées en 2025 les Direction de l'eau, la biodiversité et du climat et la Direction de l'économie du vivant).

- **Analyse climat des BP 2022, 2023, 2024 et 2025 :**

Le périmètre de dépenses analysées progresse :

Budget global 2025 4 102,43 M€	Budget analysé 2025 3 679,31 M€^{90%}	Hors périmètre 2025 423,13 M€^{10%}
Budget global 2024 4 499,33 M€	Budget analysé 2024 3 577,33 M€^{80%}	Hors périmètre 2024 922,00 M€^{20%}
Budget global 2023 3 879 M€	Budget analysé 2023 3 065 M€^{79%}	Hors périmètre 2023 815 M€^{21%}
Budget global 2022 3 534 M€	Budget analysé 2022 2 800 M€^{79%}	Hors périmètre 2022 734 M€^{20,8%}

Les Fonds européens, pour lesquels la Région est Autorité de Gestion au nom de l'Union européenne, n'ont fait partie du périmètre d'analyse qu'à compter de 2025 (d'où la baisse du hors périmètre). Dès que les aides européennes bénéficient directement à la Région, les dépenses correspondantes sont réintégrées dans l'analyse climat.

VENTILATION BP 2025

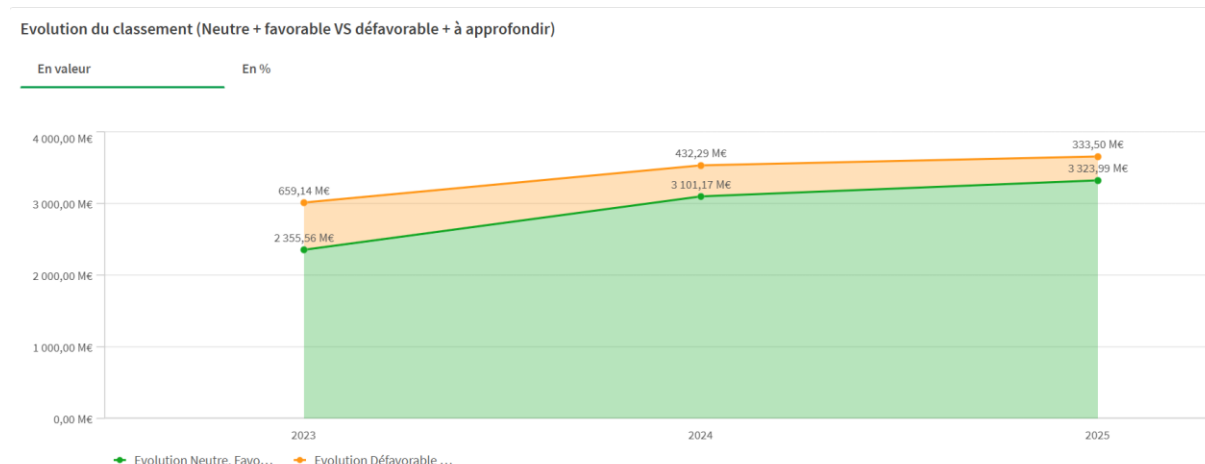
Ventilation intégrale

Ventilation budget analysé



L'élargissement du périmètre analysé et l'affinement méthodologique, qui réduit les dépenses « à approfondir », se poursuivent en 2025. Si la part des dépenses « très favorables » et « favorables » diminue, celle des dépenses « défavorables » baisse également (3,9% en 2025).

Les dépenses régionales d'atténuation montrent une trajectoire d'évolution positive :



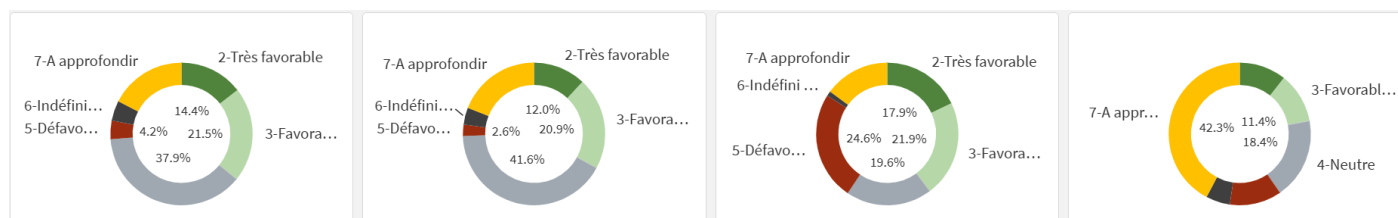
- Analyse biodiversité**

Si l'analyse climat repose sur un seul facteur de pression (émission de gaz à effet de serre), la biodiversité dépend de cinq facteurs définis par l'IPBES (équivalent du GIEC pour la biodiversité, fondé en 2012 sous l'impulsion des Nations Unies) : le changement d'usage des sols, la surexploitation des ressources naturelles (dont l'eau, enjeu important en Grand Est), les pollutions, les espèces exotiques envahissantes, le climat.

La Région les présente non consolidés pour plus de pertinence :

Changement d'usage des sols	Pollutions	Exploitation des ressources naturelles	Espèces exotiques envahissantes
-----------------------------	------------	--	---------------------------------

2025 :



2024 :



La méthodologie biodiversité est en cours d'optimisation (groupe de travail actif à l'échelle nationale en 2024-2025) ; la version utilisée pour ces analyses ont mis en évidence certaines lacunes (adaptation aux champs d'intervention régionaux) et points d'achoppement (informations nécessaires à la mesure d'impact de la dépense non disponibles, d'où des dépenses en 'indéfini méthodologique'). Le champ des dépenses à approfondir se réduit néanmoins, témoignant d'une appropriation accrue – sur ce périmètre limité à 5 Directions - de ces nouveaux angles de vue 'Biodiversité'.

- **Inscription dans un nouveau cadre réglementaire**

Dans un objectif de généralisation nationale, la loi de finances initiale 2024 (article 191) a introduit **l'obligation, pour l'ensemble des collectivités territoriales de plus de 3500 habitants, d'analyser l'impact de leur budget sur la transition écologique**. Pour faciliter la mise en œuvre de cette démarche, l'exercice s'effectue désormais à **l'échelle du compte administratif, avec un déploiement par étapes** :

- Pour l'exercice 2024, l'analyse porte uniquement sur une partie des dépenses d'investissement et sur l'axe climat (atténuation).
- A partir de l'exercice 2025, l'ensemble des dépenses réelles d'investissement ⁴est à analyser sur les axes atténuation et biodiversité.
- A compter de l'exercice 2027, sous réserve de méthodologies disponibles, l'analyse sera étendue sur le même périmètre aux axes Adaptation, Eau, Economie circulaire et Pollutions.

Certaines directions de la collectivité (DGA Transitions) ont maintenu parallèlement leur évaluation amont de leur budget primitif, afin de continuer à préciser le pilotage le plus efficient. Leur participation aux travaux nationaux sur l'alignement climat du Plan Pluriannuel d'Investissement débutera à l'automne 2025.

b. Le verdissement systématique des dispositifs d'aides régionaux

La durabilité des politiques publiques passe par la mobilisation de l'ensemble des acteurs qui les mettent en œuvre. Pour sensibiliser et embarquer ses partenaires comme ses services, la Région a entrepris une grande **révision de ses dispositifs d'aides** aux porteurs de projet. De nouveaux critères 'verts' y ont été intégrés (mesures d'impact, bonifications...). A fin 2024, suite à une forte mobilisation de toutes les directions concernées, 272 dispositifs actifs étaient révisés.

Un premier bilan qualitatif met en avant la nécessité :

- D'une approche d'amélioration continue : périmètre évolutif (fermeture et ouverture de dispositifs) ; formation continue des concepteurs et instructeurs aux enjeux environnementaux ; sensibilisation des porteurs de projet en amont ; alignement des co financeurs.
- D'un équilibre entre rigueur et pragmatisme, pour favoriser la pérennité et l'appropriation de la démarche. Une évaluation homogène au niveau régional s'avère difficile (évaluations propres à chaque direction, aides inconditionnelles - ex : catastrophes naturelles), même si le partage d'indicateurs communs progresse. Différents niveaux d'ambition sont acceptables, dès lors qu'il y a dynamique de progression (y compris pour les 'bons élèves' !).
- D'une anticipation des contraintes juridiques et calendaires (ex. vote des élus), un portage politique fort étant requis (arbitrages)

Il témoigne aussi d'un **impact positif sur les projets** soutenus (pas de réduction des demandes, augmentation de la qualité des dossiers).

Le verdissement des dispositifs, complémentaire de l'approche 'budget vert', traduit concrètement la stratégie régionale en actions : il contribue à encourager les investissements dits 'favorables'. Dans un contexte budgétaire contraint, le verdissement des dispositifs d'aides constitue une **opportunité pour des financements maîtrisés et durables**.

c. Une expertise reconnue et partagée

L'expertise et le volontarisme régional en termes d'éco-ambition, et sur des sujets environnementaux techniques (ex : friches, eau, biodiversité, plastique, adaptation au changement climatique...), sont

⁴ Hors dette, exception faite des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

reconnus au-delà du Grand Est. Sollicitée pour ses retours d'expérience (en 2024-25, échanges avec la Région Normandie, le Bade-Wurtemberg et la Lombardie, partage avec d'autres collectivités lors des Assises Européennes de la Transition Energétique), la Région profite elle aussi de cette dynamique collective constructive. La multiplicité des projets partenariaux menés (ex : projets Life) témoigne de cet **effet d'entraînement**.

* *
*

Le développement durable est une ambition sans cesse remise sur le métier. Pour articuler les problématiques environnementales et sociales, l'approche de la Région est nécessairement transverse.

Cette approche est pragmatique : elle vise l'équilibre entre ses composantes et la résilience territoriale. **Les résultats le prouvent** : il est possible de conjuguer de manière optimale transition et économie (ex : Plan d'accélération de la transition écologique et énergétique des lycées). La stratégie déployée par la Région sur l'ensemble de ses politiques paie. Le Rapport Développement Durable donne l'opportunité de valoriser ces succès, ces bonnes pratiques, ces synergies, et d'accélérer encore les efforts.

Cette approche est ambitieuse : elle doit impulser des réponses à la hauteur des défis actuels, adaptation au changement climatique et cohésion sociale. Ils seront le cap de 2026.